



PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs

« Les p'tits loups »

IFAC Auriol

ANNÉE 2026 / 2027

3-12 ans

Table des matières

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR	3
Projet éducatif de l'organisateur (l'IFAC).	3
Organigramme de la structure organisatrice.	4
Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la collectivité partenaire	4
PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE L'ACCUEIL DE MINEURS (ACM)	5
Le public	5
L'inclusion : Mesures pour l'accueil des enfants en situation de handicap	7
Les protocoles d'accueil individualisés (PAI)	10
Les moyens matériels.	11
La composition de l'équipe d'animation et fonctions spécifiques.	12
Les partenaires identifiés sur le territoire.	12
Les moyens financiers et mode d'accès au budget	15
Diagnostic social.	15
Diagnostic relationnel	16
Continuité et évolution des groupes	18
Enfants de moins de trois ans / primo-arrivants	18
PROJECTION DES OBJECTIFS	20
Mes/nos intentions éducatives	20
Objectif pédagogique 1 : Favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant.	22
Objectif pédagogique 2 : Développer la créativité, l'expression et la capacité à expérimenter	23
Objectif pédagogique 3 : Favoriser le vivre-ensemble, la coopération et le respect de chacun	24
Objectif pédagogique 4 : Encourager la participation des enfants et leur implication dans la vie du centre et de leur territoire	25
Objectif pédagogique 5 : Favoriser l'inclusion et permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif	26
L'évaluation du projet pédagogique	27
LES RELATIONS	29
Les relations enfant/enfant	29
Les relations adultes/enfants	29
Les relations adultes/adultes	30
Les relations aux familles	31
Les relations aux partenaires	32
Prévention et lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes	32
LE FONCTIONNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE	35
Journée type - Maternels	35
Journée type - Élémentaires	37
Les temps d'accueil du matin et du soir.	39
L'utilisation des sanitaires	42
Les transports.	44
Les temps de repos : Sieste et temps calme	45
Les temps de repas et goûters	46
Les temps libres et informels	48
LA NATURE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES	50
L'utilisation des projets d'animation et de thématiques	50
Les sorties et les baignades	52
Les modalités de participation des mineurs	54
LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE	57
Recrutement	57
Participation des animateurs & vie d'équipe	58
L'intégration et l'accompagnement des nouveaux animateurs	59
Les fiches de poste et les responsabilités	60
L'organisation du travail et les temps de préparation	61
L'évaluation des animateurs et de la direction	62
Modalités d'organisation de la formation et des stages pratiques BAFA	63
LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ	65
Réglementation	65
Santé	67
Protocole de mise en sûreté - PPMS	69
Exercice incendie	73

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

Projet éducatif de l'organisateur (l'IFAC).



Vocation de L'IFAC

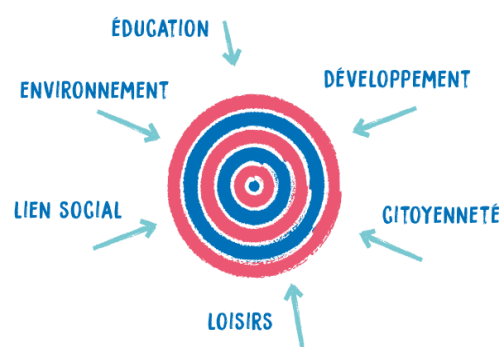
Créé en 1975, l'IFAC est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

L'IFAC est un espace d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels pour l'amélioration des services d'animation et des actions territoriales à destination des populations.

Une mission éducative

Sa mission éducative repose sur la prise en compte de tout individu dans sa globalité pour l'accompagner dans sa réalisation personnelle.

L'épanouissement de l'individu, sa responsabilisation, le développement du lien social, l'apprentissage de la citoyenneté, la laïcité et le respect des valeurs républicaines sont au cœur de nos valeurs.



But de L'IFAC

L'IFAC est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions.

Cet espace d'échanges et de partenariats permet ainsi de développer et d'adapter des réponses aux demandes de ces collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

La délégation régionale IFAC PACA se situe le Patio du Sud, 1 place Francis Chirat, 13002 Marseille.

IFAC PACA défend les valeurs de laïcité, de liberté, d'égalité, de citoyenneté et de solidarité. Son action aujourd'hui reste permanente pour un meilleur environnement, un monde et une Europe plus solidaire. Les valeurs éducatives de l'IFAC sont :

- ➔ L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social : l'IFAC, par ses actions et ses pratiques, forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.
- ➔ La responsabilisation de l'individu : Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible
- ➔ La qualité des relations éducatives : l'IFAC veut instaurer avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer

Pour l'organisme IFAC PACA, les Accueils collectifs de Mineurs (ACM) sont pour les enfants et les jeunes, des espaces éducatifs, d'épanouissement personnel, de vie de groupe et d'accession à l'autonomie, complémentaires à la famille et à l'école.

Organigramme de la structure organisatrice.

DELEGATION IFAC PACA

- Appui logistique
- Service ressources humaines
- Service comptabilité
- Service informatique
- Service administratif
- Service formation

Mairie d'Auriol

1. Service Enfance Sports et Jeunesse
2. Services administratifs
3. Services techniques

Responsable de site / directeur ACM :

Joris BERTAINA – BPJEPS LTP

- Gestion du centre d'animation
- Coordination des actions
- Relation avec les partenaires
- Gestion du personnel
- Réalisation de tâches administratives
- Garant du budget et développement
- Direction ponctuelle de l'accueil collectif de mineurs
- Programmation de l'ACM

Un animateur permanent :

BRISCO Robin – Actuellement en formation BPJEPS ASEC + CCDACM

- Animation du groupe élémentaire CE2 & +
- Programmation, mise en œuvre de projets (jeunes, intergénérationnel, social)
- Réalisation de tâches administratives
- Accompagnement des nouveaux animateurs

Un animateur référent permanent : temps plein

Lucy DREUMONT – BPJEPS LTP

- Animation du groupe maternel
- Programmation, mise en œuvre de projets (jeunes, intergénérationnel, social)
- Réalisation de tâches administratives
- Accompagnement des nouveaux animateurs

3 animateurs permanents temps partiel :

- BARRAO Sarah
- TARENTO Christina
- SANCHEZ Alexis

Animateurs vacataires :

4 à 8 animateurs pendant les mercredis et les vacances

- Animateur AL vacances et mercredis
- Stagiaires AL vacances et mercredis
- Non diplômé

Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de la collectivité partenaire

Pour mettre en place notre projet pédagogique, nous nous appuyons sur les objectifs du Projet Éducatif Du Territoire (PEDT) :

- ➔ Favoriser l'égal accès de tous à la culture, aux savoirs et à la pratique sportive
- ➔ Aider à la scolarité
- ➔ Développer la curiosité et l'esprit critique, s'ouvrir au monde, à la culture
- ➔ Éduquer à la citoyenneté et à la vie collective
- ➔ Inciter au plaisir de la lecture
- ➔ Éduquer à l'environnement
- ➔ Prendre en compte la spécificité du public adolescent
- ➔ Rendre cohérents les différents acteurs éducatifs
- ➔ Accompagner et aider l'enfant dans son développement physique, psychique et cognitif.



PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE L'ACCUEIL DE MINEURS (ACM)

Le public

Public accueilli

Nous accueillons les enfants de 3 ans jusqu'à 12 ans. En début d'année scolaire, nous pouvons accueillir des enfants de moins de 3 ans dès lors qu'ils sont scolarisés en maternelle. Durant les vacances d'été uniquement, nous pouvons également accueillir les futurs élèves de petite section, à condition qu'ils aient déjà 3 ans et dans la limite des places disponibles, notamment au mois d'août.

Les besoins fondamentaux des enfants

→ Connaître les 3-5 ans :



Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, il est très vite fatigué, maladroit, besoin de calme et de temps de repos, maîtrise de ses gestes, équilibre, l'enfant exploite les possibilités de son corps
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, grande mémoire, fabulation, l'enfant n'analyse pas la situation, il les prend dans son ensemble, besoin de se sentir en sécurité.
- **Sociales** : découverte des autres et du monde extérieur, opposition, imitation de l'autre et identification, besoin d'affection et de repère de l'adulte, égocentrique, enrichissement du langage, éprouve un grand besoin de communiquer, pas de différence entre fille et garçon, confiance illimitée en l'adulte, sensible à ses réactions

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : mettre en place des repères et des rituels afin que l'enfant se sente en sécurité,
- **Vie collective** : activités collectives et individuelles sont à peu près équilibrées, rondes
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres pour laisser l'enfant se développer autour de coins aménagés et encadrés, créer un coin spécial bien délimité, connu des enfants recréant la maison : grand tapis, coussins, coin repos avec lits, coins aménagés : poupée, cuisine...
- **Activités** : manipulation de gros matériel, jeux au sol, jeux sans règles, comptines, écouter et regarder les marionnettes, lire une histoire, dessin, jouet à pousser, à traîner, à lancer, à remplir, à construire.

→ Connaître les 6-8 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : période de croissance forte, amélioration des possibilités, début des jeux de compétition, qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre, toujours fatigable,

- **Psychologiques** : affirmation de la personnalité, imaginaire, curieux, créatifs, détachement du vrai de l'imaginaire, intelligence en éveil.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, développement de la vie en groupe, coopératifs, de plus en plus d'échange, formation de groupe, joie d'être, de faire avec les autres, prend ses distances par rapport à l'adulte, renouveau de l'émotion



Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie en collectivité.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, instaurer des coins calmes pour qu'ils discutent, échangent, et jouent ensemble.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : proposer des jeux collectifs sans oublier des jeux individuels, des jeux à règle, jeux musicaux. Activités permettant le rêve et l'évasion

→ Connaître les 9-12 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, peuvent avoir des difficultés à identifier et respecter leurs besoins de sommeil et de récupération, début de la puberté, période pouvant être marquée par des changements corporels et une sensibilité accrue à l'image de soi.
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, affirmation de soi, compétition, veulent faire les grands, constructifs, entreprenants, esprit ouvert, notion de projet, consommateurs, critiques, besoin de cadre.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, individuels ou collectifs, coopératifs, fin de la bande vers formation de petits groupes de confidences, importance croissante du groupe de pairs, développement de relations d'affinité et recherche progressive d'une plus grande autonomie vis-à-vis de l'adulte., influençable, respect.



Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie du centre.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, partager ses différences.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : privilégier les jeux collectifs et sportifs, favoriser les échanges entre l'adulte et les jeunes, permettre de finaliser le projet.

Modalités d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers

« Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »

Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

L'association affirme sa volonté de permettre l'accueil de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap, présentant des troubles de la santé, des troubles du neurodéveloppement ou des besoins éducatifs particuliers.

L'objectif est de permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein de l'accueil de loisirs, de participer à la vie collective et aux activités proposées, tout en bénéficiant des adaptations nécessaires à ses besoins, à son rythme et à son niveau d'autonomie.

L'inclusion ne consiste pas uniquement à accueillir l'enfant au sein de la structure. Elle nécessite de réfléchir aux conditions permettant sa participation réelle à la vie du groupe, en adaptant si nécessaire l'environnement, les activités, les consignes, les temps de transition et les modalités d'accompagnement.



Un accueil préparé en amont

Chaque situation étant particulière, le directeur propose un échange avec la famille avant ou au début de l'accueil de l'enfant. Ce rendez-vous permet de mieux connaître l'enfant et de recueillir les informations nécessaires à son accompagnement.

La famille est invitée à présenter :

- Les habitudes et le rythme de vie de l'enfant ;
- Ses capacités et ses besoins d'autonomie ;
- Ses modes de communication ;
- Ses centres d'intérêt et ses points d'appui ;
- Les situations pouvant générer du stress, de l'incompréhension ou une surcharge sensorielle ;
- Les signes permettant d'identifier une difficulté ou un besoin de retrait ;
- Les stratégies qui permettent de rassurer ou d'apaiser l'enfant ;
- Les adaptations déjà mises en place dans son quotidien ;
- Les éventuels outils utilisés par l'enfant.

Une adaptation individualisée de l'accueil

À partir des éléments recueillis, le directeur et l'équipe identifient les adaptations permettant à l'enfant de participer au mieux à la vie du centre. Ces adaptations peuvent concerner notamment :

- L'organisation des espaces ;
- La transmission des consignes ;
- L'utilisation de pictogrammes ou de supports visuels ;

- L'anticipation des changements et des transitions ;
- La durée ou le rythme des activités ;
- La possibilité de bénéficier d'un temps de pause ;
- La mise à disposition d'un espace calme ou d'un coin de retrait ;
- La limitation de certaines stimulations sensorielles ;
- L'utilisation d'outils spécifiques tels qu'un casque anti-bruit, un timer, des objets de manipulation ou un support visuel ;
- L'adaptation des règles ou des modalités de participation à une activité.

L'équipe recherche autant que possible des solutions permettant à l'enfant de **participer avec le groupe**, plutôt que de l'isoler ou de le placer systématiquement dans une situation différente des autres enfants. Les adaptations peuvent également être proposées à l'ensemble du groupe lorsqu'elles constituent des outils favorisant le confort, l'autonomie et le bien-être de tous.

Une transmission adaptée aux équipes

Le directeur veille à transmettre aux animateurs concernés les informations indispensables à l'accueil de l'enfant.

Cette transmission ne consiste pas uniquement à présenter les difficultés de l'enfant. Elle permet également de mettre en avant ses compétences, ses intérêts, ses réussites et les stratégies qui fonctionnent avec lui. L'objectif est que chaque professionnel puisse adopter une posture adaptée et cohérente, tout en respectant la confidentialité des informations communiquées par la famille.

Lorsque cela est nécessaire, un temps de sensibilisation ou d'échange avec l'équipe peut être organisé afin de permettre aux animateurs de mieux comprendre les besoins de l'enfant et les adaptations à mettre en œuvre.

Un suivi régulier

L'accueil d'un enfant présentant des besoins particuliers fait l'objet d'un suivi régulier. Le directeur reste l'interlocuteur privilégié de la famille et peut proposer des points d'étape afin d'évaluer les conditions d'accueil.

Les adaptations sont réévaluées en fonction de l'évolution de l'enfant, de ses besoins et des observations réalisées par l'équipe.

Cette démarche permet de construire un accompagnement évolutif et individualisé, sans figer l'enfant dans ses difficultés ou dans un fonctionnement prédéfini.

Mise en place d'un PAP pour les enfants présentant des troubles ou un handicap invisible

Certains enfants accueillis au sein de la structure peuvent présenter des troubles ou des besoins particuliers qui ne sont pas immédiatement visibles : troubles du spectre de l'autisme, TDA/H, troubles « dys », troubles de la régulation émotionnelle, hypersensibilités sensorielles ou autres troubles pouvant avoir des répercussions sur leur vie quotidienne et leur participation aux activités.

Afin de mieux prendre en compte ces besoins, la structure peut proposer la mise en place d'un **PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)** adapté au fonctionnement de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs.

Lorsqu'une situation particulière est identifiée, le directeur prend rendez-vous avec les représentants légaux de l'enfant afin d'échanger avec eux sur les besoins de leur enfant et sur les adaptations pouvant être mises en place. Ce rendez-vous permet notamment :

- De comprendre le fonctionnement de l'enfant et ses particularités ;
- D'identifier ses besoins et ses points d'appui ;
- De recueillir les observations de la famille ;
- D'identifier les situations susceptibles de provoquer une surcharge, une crise ou un retrait ;
- De connaître les outils et stratégies déjà utilisés à la maison ou dans les autres lieux d'accueil ;
- De définir les adaptations nécessaires au sein du centre ;
- De déterminer les attitudes professionnelles à privilégier et celles à éviter.

Le PAP permet ainsi de formaliser de manière claire et accessible les besoins spécifiques de l'enfant et les réponses éducatives adaptées. Il peut notamment préciser les modalités concernant :

La communication et les consignes

- Consignes courtes et simples ;
- Reformulation individuelle ;
- Utilisation de pictogrammes ou de supports visuels ;
- Vérification de la compréhension.

Les transitions et l'organisation de la journée

- Anticipation des changements ;
- Utilisation d'un emploi du temps visuel ;
- Recours à un timer ;
- Préparation aux sorties ou aux activités inhabituelles.

La régulation sensorielle et émotionnelle

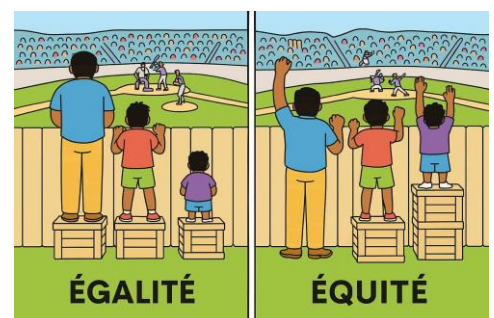
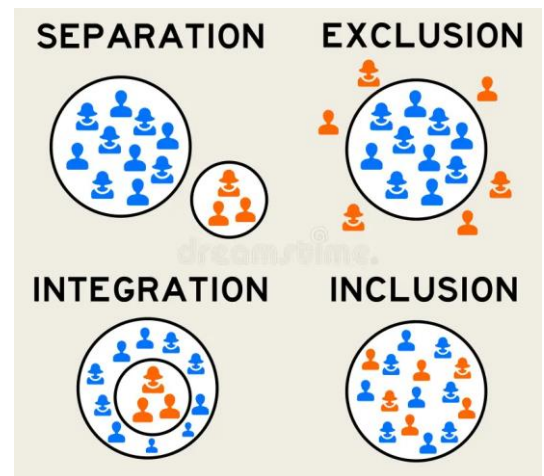
- Accès à un espace calme ;
- Possibilité de s'isoler temporairement ;
- Utilisation d'un casque anti-bruit ;
- Mise à disposition d'un objet de manipulation ou d'un outil de retour au calme ;
- Respect d'un temps de récupération lorsque cela est nécessaire.

La participation aux activités

- Adaptation des consignes ou du niveau de difficulté ;
- Possibilité de réaliser une activité différemment ;
- Adaptation de la durée de participation ;
- Valorisation des réussites et des efforts.

La vie quotidienne

- Accompagnement dans certaines situations d'autonomie ;
- Adaptation des temps de repas ;
- Prise en compte de la fatigabilité ;
- Accompagnement lors des temps de rangement, d'habillage ou de déplacement.



Le PAP est présenté aux professionnels concernés afin de permettre une cohérence des pratiques au sein de l'équipe. Les animateurs disposent ainsi de repères concrets pour accompagner l'enfant, anticiper certaines difficultés et favoriser son autonomie.

Un suivi est ensuite réalisé avec la famille. Les observations de l'équipe et les retours des parents permettent d'ajuster les modalités d'accueil lorsque cela est nécessaire.

L'objectif n'est pas de créer un accompagnement différent pour l'enfant, mais de lui donner les conditions nécessaires pour pouvoir participer, progresser dans son autonomie et trouver sa place au sein du collectif.

Le PAP constitue ainsi un outil de prévention, d'accompagnement et de transmission permettant à l'équipe de mieux répondre aux besoins des enfants présentant des troubles ou un handicap invisible.

Les protocoles d'accueil individualisés (PAI)

Lorsqu'un enfant présente un problème de santé nécessitant des dispositions particulières dans le cadre de son accueil, un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** peut être mis en place afin de préciser les modalités d'accompagnement et les conduites à tenir.

Les situations concernées peuvent notamment être des allergies, de l'asthme, du diabète, de l'épilepsie, une maladie chronique, un traitement médical ou toute autre situation de santé nécessitant une vigilance ou des dispositions particulières.

Lors de l'inscription de l'enfant sur le **Portail Famille IFAC**, les représentants légaux renseignent les informations nécessaires concernant son état de santé et les éventuelles précautions à prendre au cours de la journée. Ils précisent notamment les besoins particuliers de l'enfant, les traitements éventuels ainsi que les conduites à tenir en cas de problème. Les parents déposent sur le portail famille IFAC, le document PAI rempli et signé par le médecin de l'année en cours.

Lorsque l'enfant bénéficie d'un PAI, la famille transmet à la structure **une photographie récente de l'enfant accompagnée du PAI établi par le médecin**, permettant aux professionnels concernés d'identifier rapidement l'enfant et de connaître les dispositions prévues.

Enfin, les parents nous fournissent la trousse de l'enfant avec le document PAI, les médicaments nécessaires pour intervenir tout en vérifiant les dates de péremption.

Le directeur veille à ce que les informations nécessaires soient accessibles aux professionnels concernés et à ce que les modalités prévues dans le PAI soient connues et respectées par les membres de l'équipe amenés à accueillir l'enfant.

Pour les situations nécessitant uniquement l'application des modalités habituelles prévues dans le PAI, les informations transmises par la famille et le document médical permettent d'organiser l'accueil sans qu'un rendez-vous systématique soit nécessaire.

Toutefois, lorsque le PAI présente une situation particulière ou nécessite des modalités d'accueil spécifiques, le directeur peut proposer un échange avec la famille afin de préciser les besoins de l'enfant, les précautions à prendre et les conduites à tenir. Ce temps d'échange permet également de répondre aux éventuelles questions de l'équipe et de s'assurer que les modalités prévues sont adaptées aux conditions d'accueil de l'enfant.

Une attention particulière est portée à la transmission des informations aux animateurs concernés, notamment lorsque le PAI prévoit :

- L'administration ou la mise à disposition d'un traitement ;
- Une conduite à tenir en cas de réaction ou de crise ;
- Des restrictions ou adaptations concernant certaines activités ;
- Des dispositions particulières concernant les repas ou l'alimentation ;
- Une surveillance ou une vigilance spécifique ;
- Un protocole d'urgence.



Le directeur veille également à ce que les documents et informations soient régulièrement actualisés, notamment lorsque le PAI est renouvelé ou modifié.

Le suivi du PAI repose ainsi sur une collaboration avec la famille, permettant de garantir un accueil sécurisé, adapté et compatible avec la participation de l'enfant à la vie collective, tout en respectant les prescriptions et recommandations médicales.

Les moyens matériels.

Moyens matériels

Nous disposons d'une réserve de matériel assez fournie que ce soit en matériel sportif (plots, dossards, divers ballons, sac de sports, parcours de motricité...), matériel pédagogique (de nombreux jeux de société, feutres, coloriage, matériel pour les activités manuelles, caisse de jeux de récréation, atelier cirque, déguisements...) ou administratif (feuille, stylo, scotchs, ciseaux, marqueurs...).



Il est possible de passer une commande si du matériel est nécessaire pour la réalisation des activités.

Nous faisons régulièrement un appel aux dons pour du matériel de recyclage (cartons, laines, pot en verre, journaux...)

Moyens de transports

- Un à deux transports en bus sont budgétisés par semaine de vacances scolaires, soit environ 10 transports sur l'ensemble des périodes, afin de permettre l'organisation des sorties du centre de loisirs.
- Deux minibus appartenant respectivement aux structures IFAC de Châteauneuf-le-Rouge et de Mimet peuvent également être mutualisés selon les besoins et leurs disponibilités. Dans le cadre d'un stage de danse avec l'IFAC de la Destrousse, nous utiliserons le minibus de la ville de La Destrousse conduit par la responsable de site de La Destrousse.

La composition de l'équipe d'animation et fonctions spécifiques.

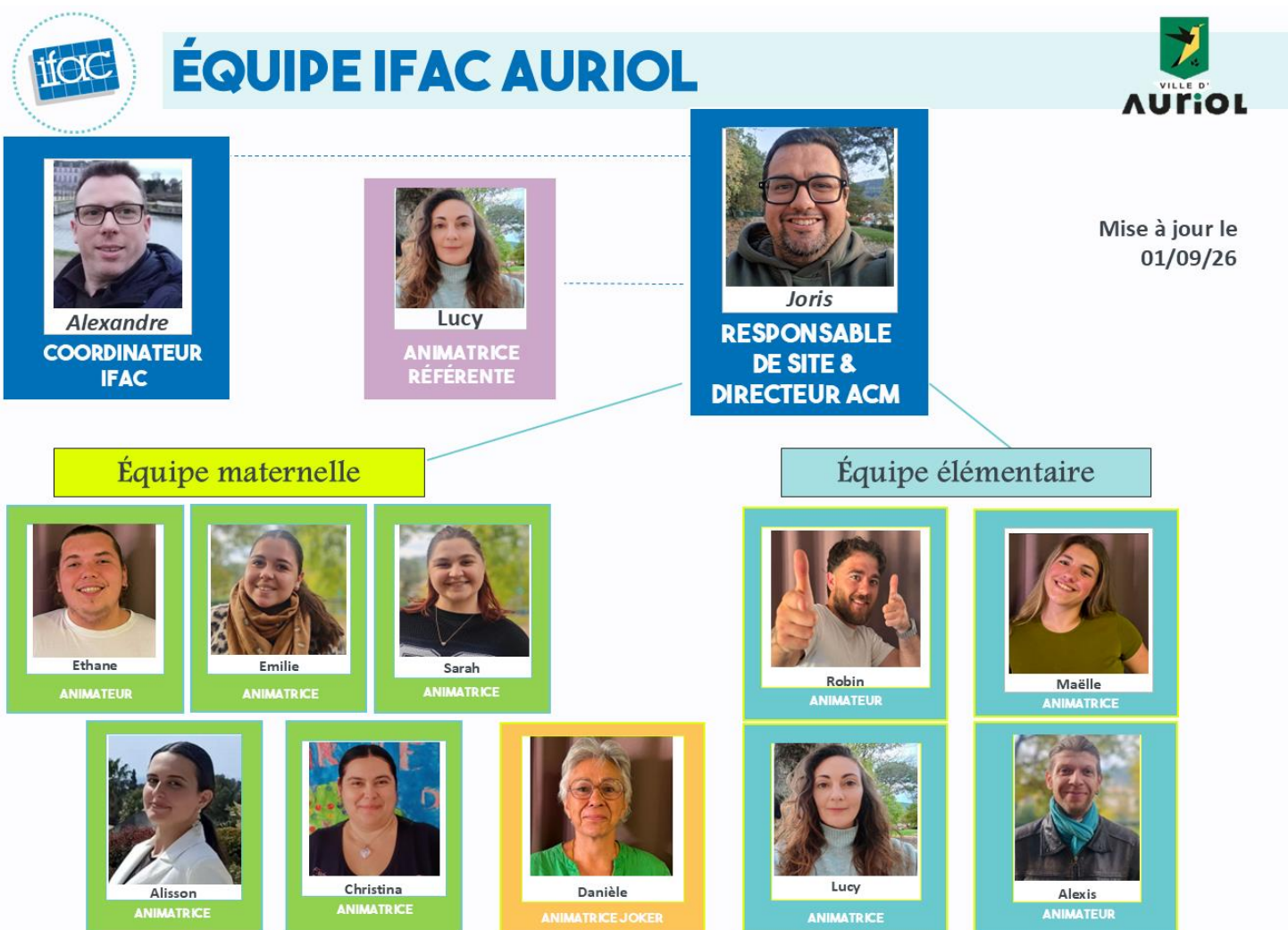
L'équipe d'animation est composée de 6 permanents :

- BERTAINA Joris : responsable de site et directeur du centre de loisirs
- DREUMONT Lucy : Animatrice référente diplômée d'un BPEJPS LTP
- BRISCO Robin : Animateur stagiaire BPJEPS ASEC + CCDACM
- TARENTO Christina : Animatrice diplômée BAFA
- SANCHEZ Alexis : Animateur diplômé BAFA
- BARRAO Sarah : Animatrice diplômée BAFA



Le reste de l'équipe est composé d'animateurs vacataires.

Actuellement, l'équipe des mercredis et des vacances est composée d'animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés, dans le respect des exigences réglementaires relatives aux qualifications de l'équipe : au moins 50 % d'animateurs qualifiés et au maximum 20 % d'animateurs non qualifiés. Nous ne recrutons pas d'animateurs mineurs non diplômés. Voici l'équipe pour cette année 2026/27 :



Les partenaires identifiés sur le territoire.

Le centre de loisirs Les P'tits Loups s'inscrit pleinement dans son territoire et souhaite développer des relations partenariales permettant d'enrichir les expériences proposées aux enfants, de favoriser les

échanges entre les acteurs locaux et de renforcer les liens avec les familles. Ces partenariats constituent une véritable ressource pour le fonctionnement de l'accueil et participent à notre volonté de faire du centre de loisirs un espace ouvert sur son environnement.

Les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire

La **Commune d'Auriol**, la **CAF des Bouches-du-Rhône** et la **Convention Territoriale Globale (CTG)** constituent des partenaires essentiels dans la mise en œuvre et le développement de nos actions. Ils permettent d'inscrire le fonctionnement du centre dans les politiques locales en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles.



Les **familles** sont également considérées comme de véritables partenaires. Leur participation, leurs retours et leurs propositions contribuent à faire évoluer nos pratiques et à construire un accueil au plus près des besoins des enfants et de leur environnement familial.

Nous travaillons également en lien avec les différents services municipaux, notamment le **service des sports**, afin de permettre aux enfants d'accéder à de nouvelles pratiques et de bénéficier des ressources présentes sur la commune.

Des partenariats au service de la vie locale et de l'éducation

Le centre développe des projets en collaboration avec l'**association de parents d'élèves de l'école Claire Dauphin (MPE13)**. Ces échanges permettent de construire des actions communes et de renforcer la continuité entre les différents espaces de vie de l'enfant.

La **bibliothèque** constitue également un partenaire privilégié pour favoriser l'accès à la culture, développer le goût de la lecture et permettre aux enfants de découvrir les ressources culturelles présentes sur leur territoire.

Nous développons par ailleurs des liens avec les **structures IFAC voisines**, afin de favoriser les échanges de pratiques, les rencontres entre enfants et professionnels et la mise en place de projets communs. Ces collaborations permettent également de renforcer le sentiment d'appartenance à un réseau et de mutualiser certaines ressources et compétences.

Les **associations locales** sont sollicitées en fonction des projets développés au cours de l'année. Elles peuvent intervenir directement auprès des enfants dans des domaines variés tels que le yoga, la peinture ou d'autres pratiques culturelles, artistiques et sportives. Ces interventions permettent aux enfants de découvrir des activités auxquelles ils n'auraient pas nécessairement accès dans le cadre habituel du centre.

Des partenariats favorisant l'ouverture et l'inclusion

Le partenariat avec le **PPEPS d'Auriol** occupe une place particulière dans notre démarche. Ses interventions lors de journées événementielles ou directement au sein du centre de loisirs, notamment sous la forme de stands et d'animations, permettent de sensibiliser les enfants aux questions liées au handicap et à la différence. Ces rencontres favorisent la découverte, le dialogue et une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

Cette volonté d'agir en faveur d'un accueil toujours plus inclusif est également particulièrement présente dans l'organisation de la **Journée du Grand Partage**. Ce projet nous permet de développer et de faire vivre un réseau de partenaires locaux autour de la sensibilisation au handicap et de l'inclusion.

Nous travaillons notamment avec la **référente handicap de l'IFAC**, des professionnels de santé du territoire tels que des **psychomotriciens et neuropsychologues**, ainsi qu'avec différentes associations spécialisées. Des partenariats sont également développés autour de la découverte et de la sensibilisation, par exemple avec **Meeples à l'Asso** autour du jeu de société, **Handicap Action** pour la découverte des déplacements en fauteuil roulant ou encore **ADVP** pour des actions de sensibilisation au handicap visuel et à la réalité des personnes non voyantes.

Ces partenariats permettent de dépasser une simple approche théorique du handicap : les enfants peuvent expérimenter, échanger, questionner et développer leur capacité à comprendre les différences. Ils contribuent ainsi à construire une culture de l'inclusion et du vivre-ensemble dès le plus jeune âge.

Des partenariats autour de la petite enfance et de l'alimentation

Le travail avec le secteur de la **petite enfance** permet également de créer des passerelles entre les différentes structures accueillant les jeunes enfants sur le territoire. Notre participation à la Semaine de la Petite Enfance s'inscrit dans cette volonté de favoriser les rencontres, de partager les pratiques et de proposer des actions communes autour du développement et de l'épanouissement du jeune enfant.

L'**équipe de restauration scolaire** constitue quant à elle un partenaire du quotidien. Au-delà de la préparation des repas, nous cherchons à construire des projets communs autour de l'alimentation, notamment à travers des ateliers cuisine et des actions de sensibilisation à l'alimentation. Ces projets permettent aux enfants de mieux comprendre ce qu'ils mangent, de développer leur autonomie et de valoriser le temps du repas comme un véritable temps éducatif.

Une dynamique partenariale au service du projet pédagogique

L'ensemble de ces partenariats participe à notre volonté de faire du centre de loisirs un **acteur à part entière de la vie locale**. Ils permettent d'ouvrir les enfants sur leur environnement, de leur faire découvrir les ressources de leur territoire, de rencontrer des professionnels et des acteurs associatifs et de multiplier les expériences.

Notre démarche partenariale repose ainsi sur une logique de complémentarité et de coopération. Chaque partenaire apporte ses compétences, ses ressources ou son regard, tandis que le centre de loisirs constitue un espace permettant de mettre ces ressources au service des enfants et des familles.



Cette dynamique contribue pleinement aux objectifs de notre projet pédagogique « **Grandir, créer et partager** » : grandir en découvrant son environnement et les autres, créer en développant de nouveaux projets avec les acteurs du territoire et partager en favorisant les rencontres, les échanges et le vivre-ensemble.

Les moyens financiers et mode d'accès au budget

La mise en œuvre du projet pédagogique repose sur les moyens financiers alloués au fonctionnement du centre de loisirs par l'IFAC, dans le cadre de la gestion de l'accueil confiée par la commune d'Auriol, ainsi que sur les financements et dispositifs permettant de soutenir les actions en faveur de l'enfance et des familles.



Le budget permet notamment de financer le matériel pédagogique et éducatif, les activités et interventions, les sorties, les transports, l'équipe pédagogique, ainsi que les différents projets développés au cours de l'année.

Le directeur est responsable du suivi et de l'utilisation du budget qui lui est attribué. Les besoins sont identifiés en fonction du projet pédagogique, des projets d'activités et des besoins des enfants. Les demandes d'achats ou de prestations sont effectuées selon les procédures internes de l'IFAC et dans la limite des budgets disponibles.

Une attention particulière est portée à l'utilisation raisonnée des ressources, à la mutualisation du matériel et au développement de partenariats locaux permettant, lorsque cela est possible, d'enrichir les projets sans alourdir leur coût.

Les moyens financiers sont ainsi considérés comme un support au projet pédagogique : les choix budgétaires sont réalisés en cohérence avec les objectifs éducatifs et les besoins identifiés auprès des enfants.

Diagnostic social.

Le centre de loisirs Les P'tits Loups accueille principalement des enfants issus de familles résidant sur la commune d'Auriol. Cette forte représentation des familles auriolaises s'explique notamment par les critères de priorisation retenus lors des inscriptions, qui permettent de favoriser l'accès aux enfants résidant sur la commune.

La priorité accordée aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle entraîne également une représentation importante des familles ayant besoin d'un mode d'accueil régulier pour leurs enfants. Ce fonctionnement répond à un besoin réel de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Au regard des éléments dont dispose le centre, le public accueilli est majoritairement issu de familles disposant d'une situation socio-économique relativement stable. Cette caractéristique ne doit toutefois pas conduire à considérer le public comme homogène. Les situations familiales, les parcours des enfants et leurs besoins éducatifs sont variés.

Le centre accueille notamment des enfants présentant des besoins spécifiques, parmi lesquels des enfants concernés par des handicaps invisibles ou des troubles pouvant avoir des répercussions sur leur vie en collectivité, tels que des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), des troubles du spectre de l'autisme (TSA), des troubles oppositionnels avec provocation (TOP), ainsi que d'autres situations nécessitant une adaptation de l'accueil.

Ces situations invitent l'équipe à dépasser une approche fondée uniquement sur les ressources économiques des familles pour prendre en compte la diversité des besoins individuels. L'accueil collectif doit ainsi

permettre à chaque enfant de trouver sa place, de participer aux activités et de vivre les temps collectifs dans des conditions adaptées à ses besoins.

Le diagnostic met donc en évidence un public globalement favorisé sur le plan socio-économique, mais présentant une **diversité importante en matière de profils, de besoins éducatifs et de situations individuelles**. Cette réalité constitue un point d'appui pour notre projet pédagogique, qui place notamment l'inclusion, le vivre-ensemble, l'autonomie et la prise en compte de chaque enfant au cœur de nos pratiques.

Le centre s'appuie également sur les ressources du territoire et sur ses différents partenaires afin de répondre au mieux à cette diversité des besoins et de proposer aux enfants et aux familles un accueil adapté, ouvert et inclusif.

Diagnostic relationnel

L'organisation du centre de loisirs prend en compte les besoins liés à l'âge et au développement des enfants. Afin de proposer un accompagnement adapté, les enfants sont répartis en plusieurs groupes : **PS/MS, GS, CP/CE1 et CE2 et plus**, ce dernier groupe pouvant accueillir des enfants jusqu'à 12 ans, dont des collégiens.

Cette organisation permet aux enfants d'évoluer dans un groupe composé de pairs ayant des besoins et des capacités relativement proches. Elle facilite l'adaptation des activités, de la posture des animateurs et des règles de vie en fonction de l'âge des enfants.

Les groupes fonctionnent principalement de manière autonome au cours de la journée. Des temps de rencontre sont toutefois régulièrement proposés afin de favoriser les échanges entre les enfants. Chez les maternels comme chez les élémentaires, des temps communs peuvent avoir lieu lors des récréations, des temps libres ou du goûter. Des projets spécifiques permettent également de réunir plusieurs groupes : spectacles préparés par les plus grands pour les plus petits, grands jeux intergroupes, animations communes ou projets ponctuels.

Cette organisation permet de préserver des temps adaptés aux besoins de chaque tranche d'âge tout en créant des occasions de rencontre et de coopération entre les enfants. Les interactions entre les groupes élémentaires et maternels restent néanmoins limitées dans le fonctionnement quotidien, les croisements étant principalement liés aux déplacements, notamment vers la cantine ou dans le cadre de certaines activités. Le développement de temps communs reste donc un axe intéressant afin de renforcer les liens entre les différents groupes.

Une attention particulière est portée au groupe **CE2 et plus**, qui rassemble des enfants dont les écarts d'âge et de maturité peuvent être importants. La coexistence d'enfants de 9 ans et de préadolescents de 11 ou 12 ans peut parfois rendre plus complexe l'adaptation des activités, de la posture éducative et des modalités de



participation. L'équipe doit ainsi rechercher un équilibre permettant à chacun de trouver sa place, sans infantiliser les plus grands ni proposer aux plus jeunes des activités qui ne correspondent pas à leurs besoins.

La relation avec les familles constitue également un élément central du fonctionnement du centre. Les familles sont accueillies quotidiennement lors de l'arrivée des enfants. Ces temps permettent de recueillir les informations nécessaires au bon accueil de l'enfant et, lorsque cela est nécessaire, d'accompagner les situations de séparation, notamment chez les plus jeunes.

Les temps d'accueil et de départ constituent également des moments privilégiés pour échanger avec les familles sur les besoins particuliers de leur enfant, transmettre des informations importantes à l'équipe ou ajuster certaines modalités d'accompagnement. Cette disponibilité contribue progressivement à instaurer une **relation de confiance entre les familles et l'équipe d'animation**, indispensable lorsque l'enfant présente des besoins spécifiques.

Au sein des groupes, les enfants sont invités à participer aux différents pôles d'activités proposés. Des temps libres sont également aménagés afin de leur permettre de choisir, d'expérimenter, d'échanger avec leurs pairs et de développer leur imagination. Ces temps ne sont pas laissés sans accompagnement : l'équipe veille à proposer du matériel adapté, à aménager les espaces et à rester disponible pour accompagner les interactions et intervenir lorsque cela est nécessaire.

L'accueil d'enfants présentant des besoins spécifiques, notamment liés à des **handicaps invisibles**, peut cependant générer certaines difficultés relationnelles et organisationnelles. Certaines situations peuvent nécessiter une présence adulte renforcée ou une intervention individualisée. Or, dans le fonctionnement habituel d'un binôme d'animation, un animateur ne peut pas toujours se détacher durablement du groupe sans laisser son collègue seul avec l'ensemble des autres enfants.



Dans ces situations, le directeur peut être amené à intervenir directement auprès de l'enfant afin de permettre à l'équipe de maintenir la continuité de l'accueil du reste du groupe. Cette organisation constitue une réponse immédiate mais met également en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'outils, de pratiques et de modalités d'organisation permettant de mieux anticiper et accompagner ces situations.

Le diagnostic relationnel fait ainsi apparaître plusieurs enjeux : favoriser les relations entre les différents groupes d'âge, permettre à chaque enfant de trouver sa place dans son groupe, adapter l'accompagnement aux différents niveaux de maturité, renforcer les compétences sociales et l'autonomie des enfants et poursuivre l'amélioration de l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques.

Ces constats viennent directement alimenter les orientations du projet pédagogique et notamment notre volonté de « **Grandir, créer et partager** » : grandir avec les autres, apprendre à trouver sa place dans un collectif, créer des relations et des projets communs et partager des expériences avec des enfants d'âges et de profils différents.

Continuité et évolution des groupes

Le centre de loisirs ne met pas en place de dispositif passerelle formalisé entre les différentes tranches d'âge. La continuité entre les groupes est néanmoins prise en compte dans l'organisation de l'accueil, notamment lors des périodes où les effectifs permettent une organisation différente.

Durant l'été, l'augmentation du nombre d'enfants accueillis permet notamment de constituer davantage de groupes et ainsi de réduire les écarts d'âge au sein de ceux-ci. Cette organisation permet d'adapter plus finement les activités, les espaces et les modalités d'accompagnement aux besoins et au niveau de maturité des enfants.



Les enfants de grande section peuvent notamment intégrer les groupes des élémentaires durant cette période, avec une organisation adaptée à leur âge. Des groupes peuvent également être constitués en associant des niveaux proches, par exemple des CE1 avec des CE2, afin de favoriser une cohérence dans les activités proposées.

Cette organisation ne constitue pas une passerelle au sens d'un projet de transition formalisé, mais permet au centre de préparer progressivement les évolutions de groupe et d'accompagner les enfants dans leur changement de repères, tout en conservant une organisation souple adaptée aux effectifs et aux besoins du public.

Enfants de moins de trois ans / primo-arrivants

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans, dès leur entrée en maternelle. De ce fait, certains enfants, notamment ceux nés en fin d'année, peuvent être accueillis alors qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 3 ans. Cette particularité nécessite une attention particulière portée aux besoins des plus jeunes enfants et à leur capacité d'adaptation à la vie en collectivité.



Le centre de loisirs ne met pas en place de journée portes ouvertes spécifique. Toutefois, lorsqu'une famille souhaite découvrir le fonctionnement du centre avant la première journée de l'enfant, elle peut prendre contact avec la direction afin de convenir d'un rendez-vous. Ce temps permet d'accueillir la famille dans de bonnes conditions, de lui présenter les locaux, les différents espaces de vie, l'organisation de la journée et le fonctionnement de l'accueil. Il constitue également un

premier temps d'échange permettant à la famille de poser ses questions et de transmettre les premières informations utiles concernant son enfant.

Lors de la première journée, un temps de découverte du centre est également proposé aux nouveaux enfants afin de leur permettre de se familiariser progressivement avec leur nouvel environnement. Les enfants peuvent ainsi repérer les différents espaces, les lieux de vie et les principaux points de repère du centre.

Une attention particulière est portée aux enfants entrant en petite section, pour lesquels l'entrée en collectivité et la séparation avec les parents peuvent représenter une étape importante. Durant les premiers jours, les

enfants sont accueillis en petits groupes dans un espace aménagé de manière plus calme et sécurisante. Cette organisation permet de limiter les stimulations liées à la présence d'un groupe important et de proposer un accueil plus individualisé, favorisant progressivement la prise de repères et la création d'un lien de confiance avec les animateurs.

L'accompagnement vers l'autonomie constitue également un enjeu important pour les plus jeunes, notamment concernant l'acquisition de la propreté. Lorsque celle-ci n'est pas encore acquise, l'utilisation de couches est acceptée et accompagnée dans le respect du rythme de chaque enfant. L'équipe met progressivement en place des repères et des outils adaptés pour encourager l'enfant dans ses apprentissages et valoriser ses progrès, sans créer de pression ou de mise en difficulté.

Un travail de continuité est réalisé avec les familles afin de favoriser une cohérence entre les pratiques mises en place au domicile et celles proposées au centre. Les échanges avec les parents permettent notamment de connaître les habitudes de l'enfant, ses repères, ses acquis et les modalités d'accompagnement déjà mises en place à la maison.

Cette démarche permet de sécuriser l'arrivée de l'enfant, de respecter son rythme d'adaptation et de favoriser progressivement son autonomie, sa confiance et son intégration au sein du collectif.



PROJECTION DES OBJECTIFS

Mes/nos intentions éducatives

Le projet pédagogique du centre de loisirs s'inscrit cette année autour de la thématique « **Grandir, créer et partager** ». Cette orientation constitue un fil conducteur permettant d'accompagner chaque enfant dans son développement, de favoriser son expression et sa créativité, mais également de renforcer les relations avec les autres et son inscription dans la vie collective.



Grandir, c'est permettre à chaque enfant de développer progressivement son autonomie, sa confiance en lui et sa capacité à faire des choix. L'équipe d'animation accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidienne, dans la prise d'initiatives et dans la découverte de leurs capacités. Les enfants sont encouragés à expérimenter, à essayer, à se tromper et à recommencer dans un cadre sécurisant et bienveillant. Les activités proposées tiennent compte de l'âge, du niveau d'autonomie et des besoins de chacun afin que chaque enfant puisse progresser à son propre rythme.

Grandir, c'est également apprendre à mieux se connaître, à identifier et exprimer ses émotions, à comprendre ses besoins et à prendre progressivement sa place au sein d'un groupe. Une attention particulière sera ainsi portée au développement des compétences sociales et émotionnelles, à l'écoute de soi et des autres ainsi qu'à la capacité à demander de l'aide lorsque cela est nécessaire.

Créer, c'est offrir aux enfants la possibilité d'imaginer, d'expérimenter et de s'exprimer de différentes manières. Les activités artistiques, manuelles, culturelles, sportives et d'expression permettront à chacun de développer sa créativité et de découvrir de nouvelles façons de faire. L'équipe veillera à proposer des situations dans lesquelles le résultat final n'est pas la seule finalité : le plaisir d'expérimenter, le chemin parcouru et les idées de l'enfant seront également valorisés.

Les enfants pourront également être associés à la conception et à la réalisation de projets collectifs. La création d'un décor, la préparation d'un spectacle, la réalisation d'une exposition ou encore la construction d'un projet commun pourront être autant d'occasions de valoriser leurs idées et leurs compétences.

Partager, c'est apprendre à vivre avec les autres, à coopérer, à communiquer et à respecter les différences. Le centre de loisirs constitue un espace privilégié pour développer les relations entre les enfants et favoriser le vivre-ensemble. Les jeux coopératifs, les projets collectifs, les temps d'échanges et les rencontres entre groupes permettront aux enfants d'apprendre à écouter, à négocier, à s'entraider et à construire ensemble.

Une attention particulière sera portée à la place de chacun dans le groupe. L'équipe accompagnera les enfants dans la gestion des conflits, l'expression de leurs désaccords et la recherche de solutions. Les

différences de personnalité, d'âge, de capacités ou de besoins seront prises en compte afin que chacun puisse participer à la vie collective dans les meilleures conditions.

Le partage concerne également la relation avec les familles et l'ouverture du centre sur son territoire. Les familles sont considérées comme des partenaires de l'accueil de leur enfant. Les échanges quotidiens permettent de partager les informations nécessaires, de mieux comprendre les besoins de l'enfant et de rechercher une cohérence entre les différents lieux de vie. Le centre s'appuie également sur les ressources du territoire et sur ses partenaires afin de permettre aux enfants de découvrir leur environnement et de multiplier les expériences.

Une attention particulière sera portée à **l'inclusion**. L'équipe veillera à adapter les activités, les espaces et les modalités d'accompagnement lorsque cela est nécessaire afin de permettre à chaque enfant de participer selon ses capacités et ses besoins. L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques, notamment ceux liés aux handicaps invisibles, nécessite une observation attentive, une communication régulière avec les familles et une adaptation des pratiques professionnelles.

Le **bien-être physique, émotionnel et affectif** reste une condition essentielle à la réalisation de ces objectifs. L'équipe veillera à proposer un environnement sécurisant, à respecter les rythmes des enfants et à offrir des temps permettant de se poser, de se retrouver et de souffler. Les espaces, les activités et les temps de la journée seront pensés afin d'alterner les moments de stimulation, d'activité, de coopération et de détente. Les enfants seront enfin encouragés à être **acteurs de leur vie au centre**. Selon leur âge et leurs capacités, ils pourront proposer des idées, participer aux choix d'activités, contribuer à l'organisation de projets, prendre des responsabilités et participer à la vie collective. Cette participation permettra de développer progressivement leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur capacité à prendre part aux décisions qui les concernent.

À travers « **Grandir, créer et partager** », nous souhaitons faire du centre de loisirs un espace dans lequel chaque enfant peut évoluer à son rythme, découvrir ses capacités, exprimer sa créativité, rencontrer les autres et participer à des projets communs. L'objectif est de permettre à chacun de vivre des expériences positives et enrichissantes, tout en construisant progressivement sa place au sein du collectif et de son environnement.

Les objectifs éducatifs

L'équipe pédagogique s'appuiera sur les objectifs éducatifs suivants :

- 1) Favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant.
- 2) Développer la créativité, l'expression et la capacité à expérimenter.
- 3) Favoriser le vivre-ensemble, la coopération et le respect de chacun.
- 4) Encourager la participation des enfants et leur implication dans la vie du centre et de leur territoire.
- 5) Favoriser l'inclusion et permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif.



Objectif pédagogique 1 : Favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant.

Objectifs	Moyens mis en place
Permettre à l'enfant de faire des choix et de prendre progressivement des initiatives	- Laisser les enfants faire des choix dans les activités, les jeux, les espaces et les projets proposés. - Encourager les initiatives et accompagner les enfants dans la réalisation de leurs idées. - Proposer des temps libres permettant aux enfants de choisir leur activité et de développer leur imagination. - Confier des responsabilités adaptées à l'âge : distribution du matériel, aide à l'installation des activités, rangement, rôle de meneur de jeu, participation à la vie du groupe...
Développer la confiance en soi et valoriser les capacités de chaque enfant	- Encourager les enfants à expérimenter, essayer et recommencer sans craindre l'erreur. - Valoriser les efforts, les progrès, les initiatives et les réussites plutôt que le seul résultat final. - Permettre à chaque enfant de prendre progressivement conscience de ses capacités et de ses réussites. - Proposer des activités suffisamment variées pour permettre à chacun de trouver des situations dans lesquelles il peut s'exprimer et réussir.
Respecter le rythme, les besoins et les capacités de chaque enfant	- Adapter les activités, les consignes, les espaces et les modalités d'accompagnement en fonction de l'âge, des capacités et des besoins des enfants. - Permettre à chacun de participer selon ses possibilités et de progresser à son propre rythme. - Alterner les temps d'activité, de découverte, de mouvement, de temps libre et de détente afin de respecter les besoins des enfants. - Porter une attention particulière aux enfants ayant des besoins spécifiques et mettre en place les adaptations nécessaires à leur participation et à leur bien-être.

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation veillera à proposer un environnement sécurisant, stimulant et bienveillant, permettant à chaque enfant de développer progressivement son autonomie et de s'épanouir au sein du collectif. Les activités et les projets seront utilisés comme des supports permettant aux enfants de découvrir leurs capacités, d'expérimenter, de faire des choix et de prendre des initiatives. L'équipe accompagnera chaque enfant avec une attention particulière portée à son rythme, à sa personnalité et à ses besoins. L'objectif est de permettre à chacun de prendre confiance en lui, d'oser, d'expérimenter, de progresser et de trouver du plaisir dans ses découvertes, tout en développant progressivement sa capacité à agir par lui-même.



Objectif pédagogique 2 : Développer la créativité, l'expression et la capacité à expérimenter

Objectifs	Moyens mis en place
Encourager la créativité et l'imagination	- Proposer des activités variées permettant aux enfants de créer, imaginer et s'exprimer librement. - Laisser une place aux idées et aux propositions des enfants dans les activités et les projets. - Valoriser les réalisations de chacun, sans rechercher un résultat unique ou standardisé.
Permettre à chacun de s'exprimer et de développer ses idées	- Favoriser l'expression à travers les activités artistiques, corporelles, manuelles, ludiques et les temps de parole. - Encourager les enfants à expliquer leurs choix, leurs idées et leurs créations. - Adapter les supports et les modalités d'expression afin de permettre la participation de tous.
Encourager la découverte, l'expérimentation et la prise d'initiative	- Proposer des situations permettant aux enfants de manipuler, tester, chercher et découvrir par eux-mêmes. - Encourager les enfants à essayer, à faire des choix et à trouver leurs propres solutions. - Valoriser l'expérimentation et considérer l'erreur comme une étape naturelle de l'apprentissage.

Le centre de loisirs est un espace où chaque enfant peut grandir, découvrir et développer ses capacités à travers des expériences variées. Les mercredis seront l'occasion de proposer des activités favorisant la créativité, l'expression et la découverte, tout en laissant une place importante à l'initiative des enfants. Ils seront encouragés à imaginer, créer, expérimenter, faire des choix et chercher leurs propres solutions. L'équipe d'animation veillera à valoriser les idées et les réalisations de chacun, en considérant l'erreur comme une étape naturelle de l'apprentissage. Ces expériences permettront aux enfants de développer leur curiosité, leur confiance en eux et le plaisir d'apprendre et de découvrir.



Objectif pédagogique 3 : Favoriser le vivre-ensemble, la coopération et le respect de chacun

Objectifs	Moyens mis en place
Favoriser le respect de chacun et la qualité des relations	- Encourager les enfants à respecter les autres, leurs différences, leurs idées et leurs besoins. - Développer l'écoute, le dialogue et l'expression de chacun dans les temps de vie collective. - Valoriser les attitudes bienveillantes, l'entraide et les comportements favorisant un climat serein.
Développer la coopération et l'entraide	- Proposer des activités et des jeux qui nécessitent de s'organiser, de communiquer et d'agir ensemble. - Encourager les enfants à s'entraider et à mettre leurs compétences au service du collectif. - Donner à chacun une place et un rôle dans les projets collectifs afin de favoriser le sentiment d'appartenance.
Permettre à chacun de grandir et de trouver sa place dans le groupe	- Favoriser la prise d'initiative et la participation des enfants dans les activités et les projets. - Accompagner les enfants dans la résolution des désaccords et des conflits par le dialogue et la recherche de solutions collectives. - Permettre à chacun de partager ses idées, ses créations et ses expériences avec les autres.

Le vivre-ensemble constitue un axe essentiel des mercredis autour de la thématique « **Grandir, créer et partager** ». Les activités proposées permettront aux enfants d'apprendre à mieux se connaître, à prendre leur place au sein du groupe et à découvrir la richesse des échanges avec les autres. À travers les jeux coopératifs, les projets collectifs, les activités créatives et les temps de discussion, chacun sera encouragé à participer, à partager ses idées et à contribuer à la vie du groupe. L'équipe d'animation accompagnera les enfants dans leurs relations avec les autres, en favorisant l'écoute, l'entraide, le respect des différences et la résolution des conflits par le dialogue. L'objectif est de permettre à chaque enfant de **grandir avec les autres, créer ensemble et apprendre à partager**, dans un cadre bienveillant où chacun peut trouver sa place.



Objectif pédagogique 4 : Encourager la participation des enfants et leur implication dans la vie du centre et de leur territoire

Objectifs	Moyens mis en place
Encourager la participation des enfants à la vie quotidienne du centre	- Associer les enfants aux choix concernant certaines activités, jeux, projets et temps de vie collective. - Encourager leur participation à l'installation, au rangement, à la préparation des espaces et à la vie quotidienne du centre. - Recueillir régulièrement leurs idées, leurs envies et leurs propositions afin qu'ils puissent contribuer à la vie du groupe.
Permettre aux enfants de s'investir dans les projets du centre	- Faire participer les enfants à la création et à la réalisation de projets collectifs en lien avec la thématique « Grandir, créer et partager ». - Leur permettre de proposer, créer, organiser et présenter des réalisations individuelles ou collectives. - Valoriser leurs initiatives et leurs idées en leur donnant une place concrète dans les projets d'animation.
Favoriser la découverte et l'implication dans la vie du territoire	- Proposer des activités permettant aux enfants de mieux connaître leur commune, ses lieux, ses acteurs et son environnement. - Encourager les rencontres, les échanges et les projets avec les acteurs locaux lorsque cela est possible. - Sensibiliser les enfants au respect des espaces publics, de l'environnement et du patrimoine commun, et les amener à réfléchir à la manière dont ils peuvent contribuer à la vie de leur territoire.

Les mercredis seront l'occasion de faire de chaque enfant un acteur de la vie du centre et de son environnement. Dans le cadre de la thématique « **Grandir, créer et partager** », les enfants seront régulièrement invités à exprimer leurs idées, faire des choix, proposer des projets et participer aux différentes étapes de leur réalisation. L'équipe d'animation veillera à donner une place réelle à leur parole et à valoriser leurs initiatives, afin qu'ils prennent progressivement conscience de leur capacité à agir sur leur quotidien. Cette démarche sera également ouverte sur le territoire, en permettant aux enfants de découvrir leur commune, ses ressources, ses acteurs et les espaces qu'ils partagent avec les autres habitants. L'objectif est ainsi de leur permettre de grandir en tant qu'individus et en tant que membres d'un collectif, de créer ensemble et de partager leurs idées, leurs expériences et leurs réalisations.



Objectif pédagogique 5 : Favoriser l'inclusion et permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif

Objectifs	Moyens mis en place
Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif	- Adapter les activités, les consignes et l'organisation afin de permettre la participation de tous, quelles que soient les capacités ou les besoins de chacun. - Être attentif au rythme, aux besoins et aux particularités de chaque enfant afin de proposer un accompagnement adapté. - Valoriser les compétences, les réussites et les contributions de chacun afin que chaque enfant puisse se sentir reconnu et trouver sa place dans le groupe.
Favoriser l'entraide et le respect des différences	- Sensibiliser les enfants à la diversité des besoins, des capacités et des façons d'être de chacun. - Proposer des jeux et des projets coopératifs favorisant l'entraide, l'écoute et la complémentarité. - Encourager les comportements bienveillants et prévenir les situations de mise à l'écart, de discrimination ou de stigmatisation.
Créer un environnement accessible, sécurisant et adapté aux besoins de chacun	- Mettre en place des repères et des aménagements facilitant la participation et l'autonomie des enfants qui en ont besoin. - Prévoir, lorsque cela est nécessaire, des outils ou espaces adaptés : espace calme, casque anti-bruit, minuteur visuel, objets sensoriels, supports visuels, etc. - Anticiper les transitions et adapter les modalités d'accompagnement afin que chaque enfant puisse participer aux différents temps de la journée dans de bonnes conditions.

Les mercredis doivent permettre à **chaque enfant de grandir, créer et partager avec les autres**, tout en trouvant sa place au sein du collectif. L'équipe d'animation veillera à prendre en compte les besoins et les particularités de chacun afin de rendre les activités et les temps de vie accessibles au plus grand nombre. Les enfants seront encouragés à découvrir leurs propres capacités, mais également à reconnaître et respecter celles des autres. À travers les activités, les projets collectifs et les situations de coopération, chacun pourra apporter sa contribution au groupe et être valorisé pour ce qu'il est et ce qu'il peut faire. Les adaptations et les aménagements nécessaires seront mis en place pour favoriser la participation de tous, dans un cadre sécurisant et bienveillant. L'objectif est ainsi que chaque enfant puisse se sentir reconnu, respecté et pleinement membre du collectif, sans que ses différences constituent un frein à sa participation.



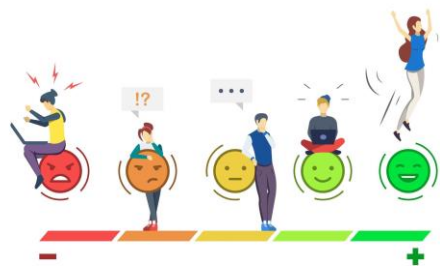
L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique permet de mesurer progressivement la pertinence des actions mises en place et d'identifier les évolutions nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Elle ne constitue pas uniquement un bilan réalisé en fin d'année : elle s'inscrit dans une démarche continue d'observation, d'échange et de réajustement des pratiques.

L'objectif n'est pas de déterminer uniquement si une action a été réalisée, mais d'observer dans quelle mesure les moyens mis en place permettent de répondre aux objectifs pédagogiques définis dans le projet. L'évaluation repose sur plusieurs regards complémentaires : celui de l'équipe d'animation, celui des enfants et celui de l'équipe de direction.

L'évaluation par l'équipe d'animation

L'équipe d'animation participe directement à l'évaluation du projet pédagogique. Les animateurs sont quotidiennement au contact des enfants et disposent ainsi d'une place privilégiée pour observer leur évolution, leurs comportements, leurs besoins et leur participation à la vie du centre. Des temps de bilan sont organisés au cours de l'année, notamment lors des réunions d'équipe et à la fin des différentes périodes. Ils permettent aux animateurs de partager leurs observations et de s'interroger collectivement sur les objectifs poursuivis. L'évaluation porte notamment sur les cinq objectifs pédagogiques du projet :



- **Favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant** : observer la capacité des enfants à faire des choix, prendre des initiatives, réaliser progressivement certaines actions seuls et gagner en confiance.
- **Développer la créativité, l'expression et la capacité à expérimenter** : observer l'implication des enfants dans les propositions, leur capacité à exprimer leurs idées, à créer, à essayer et à accepter de ne pas toujours réussir immédiatement.
- **Favoriser le vivre-ensemble, la coopération et le respect de chacun** : observer les relations entre les enfants, leur capacité à coopérer, à s'entraider, à respecter les autres, à gérer les désaccords et à comprendre les règles de vie collective.
- **Encourager la participation des enfants et leur implication dans la vie du centre et de leur territoire** : observer leur capacité à donner leur avis, proposer des idées, participer aux décisions adaptées à leur âge, prendre des responsabilités et s'investir dans les projets proposés.
- **Favoriser l'inclusion et permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du collectif** : observer la participation de chacun à la vie du groupe, l'efficacité des adaptations mises en place et la capacité de l'équipe à prendre en compte les besoins individuels sans exclure l'enfant du collectif.

Les observations réalisées permettent de valoriser les pratiques qui fonctionnent mais également d'identifier les difficultés rencontrées. L'équipe peut ainsi proposer des ajustements concernant l'organisation, les activités, les espaces, les outils utilisés ou les postures professionnelles.

La participation des enfants à l'évaluation

La parole et le ressenti des enfants constituent une partie essentielle de l'évaluation du projet pédagogique. Les enfants sont les premiers concernés par le fonctionnement du centre : leur permettre d'exprimer ce qu'ils vivent permet de compléter les observations réalisées par les adultes. Les modalités utilisées sont adaptées à l'âge et aux capacités d'expression des enfants.

Pour les **maternels**, l'évaluation repose principalement sur l'observation et sur des outils simples et visuels. Les animateurs peuvent utiliser des émoticônes, des images, des couleurs, des votes avec des jetons ou de courts temps d'échange permettant aux enfants d'exprimer ce qu'ils ont aimé, moins aimé ou ce qu'ils souhaiteraient refaire. L'observation de leur participation, de leur plaisir, de leurs choix et de leurs interactions avec les autres constitue également un indicateur important.

Pour les **CP/CE1**, les outils visuels peuvent être complétés par des temps de discussion en petit groupe. Les enfants sont progressivement invités à expliquer leurs choix, à donner leur avis sur les activités et le fonctionnement du centre et à formuler des propositions.

Pour les **CE2 et plus**, les conseils d'enfants constituent un outil privilégié. Ils permettent d'aller au-delà de l'évaluation d'une activité et d'interroger plus largement leur vécu au sein du centre : ce qu'ils apprécient, les difficultés qu'ils rencontrent, leur place dans le groupe, leur possibilité de faire des choix, les projets qu'ils souhaiteraient développer ou encore les améliorations qu'ils proposent.

L'objectif n'est pas de demander aux enfants d'évaluer directement les objectifs pédagogiques, mais de recueillir leur expérience à travers des questions adaptées à leur quotidien. Leur parole constitue ainsi un indicateur permettant à l'équipe de vérifier si les intentions du projet pédagogique trouvent une traduction concrète dans leur vécu.

Des outils d'évaluation variés

L'évaluation s'appuie sur différents outils utilisés au cours de l'année : observations quotidiennes des animateurs, bilans d'activités et de projets, conseils d'enfants, temps de parole, outils visuels pour les plus jeunes, boîte à idées, échanges avec les familles et réunions d'équipe.

Les retours des familles peuvent également permettre d'identifier certaines évolutions, difficultés ou réussites observées chez l'enfant et compléter les observations réalisées au sein de l'accueil.

Une évaluation au service de l'évolution du projet

Les éléments recueillis sont régulièrement partagés au sein de l'équipe afin d'identifier les réussites, les difficultés et les pistes d'amélioration.

À la fin de chaque période, un bilan permet d'interroger les actions menées et de préparer la période suivante. Un bilan plus global est réalisé en fin d'année afin d'évaluer l'évolution des cinq objectifs pédagogiques et d'identifier les orientations à conserver, à renforcer ou à faire évoluer pour le projet pédagogique suivant.

L'évaluation n'a donc pas vocation à figer le fonctionnement de la structure. Elle constitue un outil permettant de faire vivre le projet pédagogique et de l'adapter progressivement aux besoins des enfants, aux observations de l'équipe et aux évolutions de l'accueil de loisirs.

LES RELATIONS

Les relations enfant/enfant

Le centre de loisirs est un lieu de vie collective dans lequel chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, être respecté et se sentir en sécurité. Nous veillons ainsi à favoriser des relations fondées sur le respect de l'autre, l'écoute, l'entraide et l'acceptation des différences.

Les comportements portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un enfant, tels que les bagarres, insultes, discriminations, vols, attouchements à caractère sexuel, comportements avilissants, moqueries répétées ou humiliations, ne sont pas tolérés. Le mensonge ou les conflits du quotidien font quant à eux l'objet d'un accompagnement éducatif permettant à l'enfant de comprendre les conséquences de ses actes et de rechercher une solution adaptée.

L'équipe d'animation accompagne les enfants dans l'apprentissage de la vie collective en les aidant à exprimer leurs émotions, à écouter le point de vue de l'autre, à respecter les règles communes et à résoudre progressivement leurs désaccords. Les conflits sont autant que possible utilisés comme des situations d'apprentissage, sans banaliser pour autant les comportements qui mettent en danger ou portent atteinte à un autre enfant.



Nous privilégierons notamment :

- Des jeux coopératifs et des activités structurées en équipe favorisant l'entraide et la cohésion du groupe ;
- Des activités permettant aux enfants de changer de partenaires et de découvrir différents camarades ;
- Des temps d'échange et de discussion autour du respect, des différences, des émotions et de la vie collective ;
- La mise en place de règles de vie construites et rappelées avec les enfants ;
- Un accompagnement adapté lors des conflits, en recherchant lorsque cela est possible la compréhension de la situation, la réparation et la reprise du vivre-ensemble.

L'objectif est de permettre à chaque enfant de développer progressivement sa capacité à respecter l'autre, à coopérer, à gérer ses désaccords et à contribuer à un climat de groupe serein et sécurisant.

Les relations adultes/enfants

La relation entre l'adulte et l'enfant repose sur la confiance, l'écoute, le respect et une juste distance professionnelle. L'animateur est un adulte référent : il accompagne l'enfant, l'écoute, le rassure et l'aide à grandir, tout en maintenant le cadre nécessaire à sa sécurité et à son épanouissement.

Une relation bienveillante et de proximité avec les enfants ne signifie pas que l'adulte devient un « copain ». Chacun doit conserver sa place et son rôle. L'animateur se doit d'adopter une posture professionnelle,

respectueuse de l'enfant, de son intimité, de sa dignité et de son intégrité physique et morale. Aucun comportement inapproprié, humiliant, violent ou portant atteinte à l'enfant ne peut être toléré et doit faire l'objet d'une réponse adaptée dans le respect des procédures en vigueur.

L'adulte doit également être attentif à la parole de l'enfant. Les enfants doivent pouvoir exprimer leurs émotions, leurs besoins, leurs difficultés ou leurs désaccords dans un cadre d'écoute sécurisant. Les temps d'échanges formels et informels permettent notamment de recueillir leur avis, de construire certains projets avec eux, de faire évoluer la vie du groupe et d'accompagner la gestion des conflits.

Il est important de ne pas considérer que les enfants connaissent spontanément le fonctionnement du centre. Les règles de vie, l'organisation de la journée et les attentes des adultes doivent leur être expliquées de manière claire et adaptée à leur âge. L'équipe veille à donner du sens aux règles en expliquant leur utilité et les raisons qui les justifient.

Le cadre est posé dès le début de la période et peut être construit avec les enfants lorsqu'il s'agit de règles liées à la vie collective. Les règles relatives à la sécurité, au respect des personnes et à la protection de chacun ne sont pas négociables. L'animateur doit être capable de faire respecter ces limites avec fermeté et bienveillance, sans recourir à l'autoritarisme.



L'équipe adapte également ses pratiques aux besoins et au rythme des enfants. Une activité peut être ajustée, aménagée ou interrompue lorsque la situation le nécessite : fatigue, manque d'intérêt, difficulté particulière, besoin de mouvement ou besoin d'un accompagnement différent. Cette adaptation doit toutefois s'inscrire dans une organisation collective cohérente et dans le respect des responsabilités de chacun.

Enfin, l'animateur doit être conscient de la valeur d'exemple qu'il représente.

Les enfants observent les attitudes et les comportements des adultes qui les accompagnent. Le respect des règles, la manière de communiquer, la gestion des émotions et des conflits, ainsi que la façon de considérer les autres doivent donc être cohérents avec les valeurs que nous souhaitons transmettre.

L'objectif est de permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement sécurisant et bienveillant, dans lequel il peut être écouté, s'exprimer, faire des choix, comprendre les règles et progressivement devenir acteur de la vie collective.

Les relations adultes/adultes

Le bon fonctionnement du centre repose sur la capacité de l'ensemble des adultes à travailler ensemble, dans le respect, la confiance et la complémentarité. Chaque membre de l'équipe contribue, à son niveau, à la qualité de l'accueil proposé aux enfants et participe au bon fonctionnement collectif.

La cohérence de l'équipe est particulièrement importante dans la gestion du cadre et de l'autorité. Les adultes doivent se soutenir et relayer les décisions prises collectivement afin d'éviter qu'un animateur soit systématiquement identifié comme la « figure d'autorité » ou, à l'inverse, qu'un autre soit perçu comme plus

laxiste. Les règles et les limites doivent être portées collectivement, tout en laissant à chacun la possibilité d'adapter sa posture aux situations rencontrées.

La communication est au cœur du travail d'équipe. Les informations importantes concernant les enfants, l'organisation, les activités ou les éventuelles difficultés doivent être transmises afin que chacun puisse disposer des éléments nécessaires pour agir de manière cohérente. Les désaccords ou difficultés entre adultes doivent être abordés par le dialogue, dans un cadre professionnel et respectueux, sans être reportés sur les enfants.

Chacun est également invité à faire preuve d'écoute, de bienveillance et de respect envers ses collègues, mais également envers les personnels des structures partenaires, les prestataires, les intervenants extérieurs et les équipes des autres accueils de loisirs avec lesquels nous pouvons être amenés à travailler. Nous représentons collectivement le centre et sommes tous responsables de l'image et de la qualité de l'accueil que nous proposons.

Afin de favoriser les échanges et la cohésion de l'équipe, des temps de réunion et de transmission sont organisés régulièrement et, lorsque l'organisation le permet, quotidiennement. Ces temps permettent notamment de :

- Faire le point sur le déroulement de la journée ;
- Transmettre les informations importantes concernant les enfants ;
- Anticiper les difficultés et ajuster l'organisation ;
- Préparer et évaluer les activités ;
- Partager les observations et les idées de chacun ;
- Rechercher collectivement des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées.



Le travail en équipe doit permettre à chacun de trouver sa place, de pouvoir s'appuyer sur ses collègues et de contribuer pleinement à la vie du centre. Une bonne ambiance de travail, fondée sur le respect, la communication et l'entraide, participe directement à la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

Les relations aux familles

La famille est un partenaire essentiel de l'accueil de l'enfant. Nous souhaitons construire avec les parents une relation fondée sur la confiance, l'écoute, le respect et la communication. Chaque échange avec une famille doit permettre de favoriser une continuité entre ce que vit l'enfant au centre et son environnement familial.

L'équipe veille à accueillir les familles avec disponibilité et bienveillance, à être attentive à leurs demandes et à leur transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de l'accueil. Les temps d'accueil et de départ sont notamment des moments privilégiés pour échanger autour de la journée de l'enfant, de ses besoins ou de situations particulières.

Nous veillons également à ne pas limiter la relation avec les familles à la transmission d'informations pratiques. Leur connaissance de leur enfant constitue une ressource importante pour l'équipe. Les observations, habitudes, besoins particuliers ou éventuelles difficultés peuvent ainsi être partagés dans le respect de chacun afin d'adapter au mieux l'accompagnement proposé.

Les éventuelles difficultés ou désaccords sont abordés dans un cadre professionnel, avec écoute et respect. L'objectif est de rechercher ensemble des solutions dans l'intérêt de l'enfant, tout en respectant les responsabilités et le rôle de chacun.

Nous cherchons également à favoriser la participation des familles à la vie du centre à travers les projets, les événements, les temps de rencontre et les actions proposées au cours de l'année.

Les relations aux partenaires

Le centre de loisirs s'inscrit dans un territoire et dans un réseau de partenaires qui contribuent à la qualité et à la diversité des actions proposées aux enfants et aux familles.

Nous entretenons des relations professionnelles fondées sur le respect, la communication et la coopération avec les différents acteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler : collectivité, écoles, services municipaux, associations, structures jeunesse, intervenants, prestataires, institutions et autres accueils de loisirs.

La communication et la transmission des informations nécessaires au bon déroulement des projets sont essentielles. Chaque partenaire doit pouvoir identifier les interlocuteurs, les rôles et les responsabilités de chacun.

Les projets menés avec les partenaires sont également l'occasion d'ouvrir le centre sur son environnement, de faire découvrir aux enfants les ressources de leur territoire et de favoriser leur participation à la vie locale. L'ensemble de l'équipe contribue à entretenir ces relations de manière professionnelle et respectueuse. Nous sommes tous associés à l'image du centre et à la qualité des relations que nous entretenons avec les familles et les différents acteurs du territoire.

Prévention et lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes

Prévention des violences et promotion de la bientraitance

Le centre de loisirs est un espace éducatif dans lequel chaque enfant doit pouvoir évoluer dans un climat de confiance, de respect et de sécurité.

L'ensemble de l'équipe s'engage à adopter une posture éducative fondée sur la bientraitance, l'écoute, le respect de la parole de l'enfant et la prise en compte de ses besoins.

Aucun comportement humiliant, discriminatoire, violent, dégradant ou portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un enfant n'est toléré au sein de la structure.

L'équipe reste attentive aux situations de harcèlement, de violences entre enfants, d'isolement ou de mal-être. Les situations rencontrées font l'objet d'une intervention adaptée permettant de protéger les enfants concernés, de rappeler le cadre et d'accompagner les enfants dans la compréhension de leurs actes et de leurs conséquences. La prévention repose également sur un travail quotidien autour du respect de l'autre, de l'expression des émotions, de la gestion des conflits, de la coopération et de la connaissance des règles de vie collective.



Prévention et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

La prévention et la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) constituent une responsabilité partagée par l'ensemble de l'équipe éducative. Le centre de loisirs doit être un espace dans lequel chaque enfant peut évoluer en sécurité, voir son corps et son intimité respectés et être protégé de toute forme de violence ou de comportement inapproprié.

Chaque professionnel adopte une posture exemplaire et veille au respect de l'intégrité physique, psychologique et affective de chaque enfant.

À ce titre, l'équipe veille notamment à :

- Respecter l'intimité et la pudeur des enfants lors des temps d'hygiène, de change, d'habillage, de soins ou de repos ;
- Adopter en toutes circonstances une posture professionnelle et une juste distance avec les enfants ;
- Ne pas banaliser les propos, gestes ou comportements sexistes, humiliants ou portant atteinte à l'intimité d'une personne ;
- Sensibiliser les enfants, de manière adaptée à leur âge, au respect du corps, de l'intimité, des limites personnelles et du consentement ;
- Rappeler à chaque enfant qu'il peut exprimer son désaccord, dire non et demander l'aide d'un adulte lorsqu'une situation le met mal à l'aise ;
- Être attentif aux comportements entre enfants susceptibles de porter atteinte à l'intimité, à la dignité ou à l'intégrité d'un autre enfant ;
- Prévenir autant que possible les situations dans lesquelles un enfant pourrait se retrouver isolé, vulnérable ou exposé à un comportement inapproprié ;
 - Rester attentif aux changements de comportement ou aux signes pouvant évoquer une situation de mal-être, de violence ou de maltraitance.



La prévention s'appuie également sur un environnement professionnel clair et sécurisant. Les situations nécessitant une proximité physique ou une intervention individuelle sont organisées dans le respect de l'intimité de l'enfant et dans un cadre transparent.

Les bonnes pratiques professionnelles et la juste distance

Chaque professionnel adopte une posture éducative respectueuse des droits et de l'intégrité de l'enfant. Les interventions se déroulent dans un cadre professionnel, identifiable et sécurisant.

Les relations avec les enfants doivent être chaleureuses et bienveillantes, sans créer de confusion entre la relation éducative et une relation personnelle. L'animateur est un adulte référent : il accompagne l'enfant, l'écoute et le rassure, tout en conservant la distance professionnelle nécessaire à son rôle.

Les temps de vie quotidienne nécessitant une proximité physique ou une intervention de l'adulte – toilettes, changes, soins, habillage, couchage ou accompagnement aux déplacements – sont organisés de manière à respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant tout en garantissant sa sécurité.

L'équipe veille également à éviter les situations d'isolement qui ne sont pas nécessaires à l'accompagnement de l'enfant. Lorsqu'une intervention individuelle est nécessaire, elle s'inscrit dans un cadre professionnel clair et transparent.

Chaque professionnel est invité à questionner ses pratiques et à solliciter la direction lorsqu'une situation lui paraît inhabituelle, inconfortable ou préoccupante. La prévention repose ainsi sur une vigilance collective et sur une culture professionnelle permettant de protéger les enfants tout en sécurisant les professionnels dans leurs pratiques.

Conduite à tenir face à une situation préoccupante

Toute situation laissant supposer qu'un enfant est victime ou susceptible d'être victime de violences, de maltraitance ou d'une atteinte à son intégrité doit être prise au sérieux.

Le professionnel qui recueille une parole, observe une situation préoccupante ou reçoit une information susceptible de mettre en danger un enfant en informe immédiatement la direction et applique les procédures institutionnelles et réglementaires prévues en matière de protection des mineurs.

L'adulte veille à accueillir la parole de l'enfant avec écoute et sans jugement, sans chercher à mener lui-même une enquête ou à multiplier les questionnements. Les informations utiles sont transmises aux personnes compétentes afin que la situation puisse être évaluée et que les mesures de protection nécessaires soient mises en œuvre.

Selon la nature et la gravité de la situation, les transmissions aux personnes ou autorités compétentes sont réalisées conformément aux procédures de l'IFAC et au cadre légal applicable.

La confidentialité des informations recueillies est respectée et celles-ci ne sont partagées qu'avec les personnes concernées par la protection et l'accompagnement de l'enfant.



LE FONCTIONNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE

Journée type - Maternels

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNÉE	DÉROULEMENT	ROLE DE L'ANIMATEUR
7h30 -9h00 Accueil des parents et des enfants	A 7h30 la salle est préparée (volet/rideau ouvert, chaises installées) Plusieurs pôles de jeux sont installés : coin dessin, dinette, lecture, puzzle...	Règle d'or → se présenter Être souriant et rassurant Informé sur la journée à venir Garantir le calme pendant les jeux Prendre des initiatives Avant 9h le matériel des activités du matin est prêt
9h00-9h15 Regroupement Rituel	Passage aux toilettes / lavage de mains surveillé Petits chants	Présentation des animateurs Discussion sur les règles de vie L'équipe d'animation est assise auprès des enfants
9h15-9h40	Présentation de la journée Temps de discussion avec les enfants (préparer un sujet sur lequel les enfants pourront discuter) Création des groupes d'activités	L'équipe d'animation est assise auprès des enfants et anime un temps de discussion, finalise en même temps la mise en place de l'activité du matin.
9h40-11h00 : Activités	Activités du matin (diviser en plusieurs groupe selon le type d'activité)	Faire l'activités avec l'enfants /Travailler l'imaginaire / Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre
11h00-11h20 : Rangement Transition à la cantine	Passage aux toilette et lavage de mains Les enfants qui dorment posent leur doudou/sucette sur leur lit. Les 3/4ans mettent leur doudou sucette dans la caisse à doudou. A 11h20 en route vers la cantine	Rangement du matériel et la salle avec les enfants Un animateur installe les lits et les draps pour la sieste des 3 ans
11h20 -12h10 Repas & Temps libre	3/4 ans : Repas 5 ans : Temps libre & jeux	Garantir le calme pendant le repas Montrer l'exemple en goutant / Manger au milieu des enfants Gestion du volume sonore et du comportement général Moment de discussion avec les enfants Aider les enfants (coupage de viande, servir de l'eau...) Assurer le service (s'occuper des enfants prioritairement) : gestion du cadre

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNÉE	DÉROULEMENT	ROLE DE L'ANIMATEUR
12h20-13h10 Récréation & repas	3/4 ANS Passage aux toilettes/ lavage des mains Récréation de 15/20min Puis sieste pour les 3ans Temps de relaxation & temps calme pour les 4 ans 5 ANS : REPAS	- Mettre à disposition des jeux de cours durant les temps libre et le temps de récréation (Balles, ballons, vélo, roue, plots...) - Raconter quelques histoires, et instaurer petit à petit le silence afin que les enfants trouvent le sommeil dans le calme. - Temps de relaxation : jeu de lumière (voir matériel), temps d'histoire, yoga, exercice de respiration, musique douce et on invente un voyage en mode impro (dans l'espace, sur une île, dans le monde des insectes, au temps des chevaliers, l'île aux bonbons...) - Temps calme : Préparer des pôles d'activité calme (jeu de construction, coloriage, Puzzle, activité menée avec un animateur (play maïs, perle, peinture, pâte à modeler...)...
13h15 – 14h Sieste & Temps calme	PS : Sieste MS : Temps calme GS : Récréation & début de temps calme	ATTENTION : Un temps calme s'installe en amont et le cadre doit être posé avec les enfants avant de les laisser en autonomie sur les pôles. Un temps de rassemblement et discussion et nécessaire en amont. - Anticipation et préparation pour le jeu ou activité de l'après-midi !
14h15-14h45 : Temps libre & temps calme	PS : Fin de la sieste et réveil en douceur pour rejoindre le temps libre des MS MS : Temps libre GS : Temps calme	Être à l'écoute de leurs envies, on joue avec eux
14H45 -16H Rassemblement & activité	Rassemblement avec une petite chanson, pour s'unir avec le groupe et présentation de l'activité de l'après-midi. Puis rassemblement à 15h pour le grand jeu ou le démarrage de l'activité. Jeu de l'après-midi ou activité jusqu'à 16H.	Petite sensi à l'activité pour les 3ans qui se réveillent de la sieste / Faire l'activités avec l'enfant / Travailler sur l'imaginaire Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre / Ranger le matériel et la salle avec les enfants Evaluer son activité de l'après-midi
16h00-17h Goûter Temps libre & retour de la journée	Goûter	Retour sur la journée Bâton de la parole Rangement et rassemblement des affaires avant l'accueil du soir
17h00- 18h30 Accueil du soir	Accueil des parents Départ des enfants	Temps d'échange Accueil avec le sourire, toujours avoir un mot sur la journée des enfants Vérification des identités Garantir le calme pendant les jeux Rangement des salles

Journée type - Élémentaires

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNÉE	DÉROULEMENT	ROLE DE L'ANIMATEUR
7h30 -9h00 Accueil des parents et des enfants	A 7h30 la salle est préparée (volet/rideau ouvert, chaises installées) Plusieurs pôles de jeux sont installés : dessins, jeux de constructions, jeux de société...	Règle d'or → se présenter Être souriant et rassurant Informé sur la journée à venir Garantir le calme pendant les jeux Prendre des initiatives Avant 9h le matériel des activités du matin est prêt
9h00-9h30 Regroupement Rituel	Passage aux toilettes / lavage de mains Rassemblement du groupe et temps de discussion Présentation de la journée Création des groupes d'activités	Présentation des animateurs Discussion sur les règles de vie L'équipe d'animation est assise auprès des enfants
9h30-11h00 : Activités	Activités du matin	Faire l'activités avec l'enfants / Travailler l'imaginaire Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre / jeux de coopération et de compétition.
11h00-11h20 : Rangement Transition à la cantine	Rangement de l'activité Passage aux toilette et lavage de mains & direction cantine pour le groupe CP/CE1	Rangement du matériel et la salle avec les enfants
11h20 -12h15 Repas	CP/CE1 : Repas CE2 & + : Temps libre & jeux	Garantir le calme pendant le repas Montrer l'exemple en goutant / Manger au milieu des enfants Gestion du volume sonore et du comportement général Moment de discussion avec les enfants Gérer le service par groupe de table.
12h20-13h10 Récréation & repas	Pause des animateurs (30min max/personne) CP/CE1 : Temps de récréation CE2 & + : Repas	- Mettre à disposition des jeux de cours durant les temps libre et le temps de récréation (Balles, ballons, vélo, roue, plots...) - Temps de relaxation : jeu de lumière (voir matériel), temps d'histoire, yoga, exercice de respiration, musique douce et on invente un voyage en mode impro (dans l'espace, sur une île...) - Temps calme : Préparer des pôles d'activité calme (jeu de construction, coloriage, Puzzle, jeu de société, activité menée avec un animateur (scoubidou, perles à repasser, peinture, bracelet...)) ATTENTION : Un temps calme s'installe en amont et le cadre doit être posé avec les enfants avant de les laisser en autonomie sur les pôles. Un temps de rassemblement et discussion et nécessaire en amont. Anticipation et préparation pour le jeu ou activité de l'après-midi !
13h15 – 14h Temps calme		

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNÉE	DÉROULEMENT	ROLE DE L'ANIMATEUR
14h15-14h45 : Le conseil des enfants	Rassemblement avec les enfants en ronde et choix d'un sujet de discussion à lancer avec les enfants (choix des enfants ou débat préparé par l'animateur)	Être à l'écoute des discussions, accompagner les échanges, rappeler le cadre de la bienveillance. Faire attention de laisser la parole à chacun des enfants. Laisser les enfants s'exprimer : le but étant que chacun exprime ses opinions et pas de déterminer qui a tort ou raison.
14H45 -16H Rassemblement & activité	Activités	Faire l'activités avec l'enfants / Travailler sur l'imaginaire Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre Ranger le matériel et la salle avec les enfants
16h00-17h00 Goûter	Goûter	Retour sur la journée Bâton de la parole Rangement des salles et rassemblement des affaires avant l'accueil des parents
17h00- 18h30 Accueil du soir	Accueil des parents Départ des enfants	Temps d'échange Accueil avec le sourire, toujours avoir un mot sur la journée des enfants Vérification des identités Garantir le calme pendant les jeux Rangement des salles

Pour les mercredis, l'accueil des grandes sections se fait au rez-de-chaussée. Les PS/MS sont accueillis au 1^{er} étage A. Les CE2 & + sont accueillies dans la grande salle du 1^{er} étage B avec les CP/CE1 dans l'autre salle au même étage.

Il peut y avoir des changements selon les effectifs des groupes.



Les temps d'accueil du matin et du soir.

Les temps d'accueil du matin et du soir constituent des moments essentiels dans la journée de l'enfant. Ils permettent d'assurer une continuité entre la famille et le centre de loisirs, de créer un climat sécurisant et de favoriser une relation de confiance avec l'enfant et ses parents.

Ces temps doivent être pensés comme de véritables temps éducatifs, durant lesquels l'enfant peut progressivement prendre ses repères, retrouver les adultes et les autres enfants, investir les espaces et commencer ou terminer sa journée dans un climat calme et bienveillant.

Un espace aménagé pour permettre à chacun de trouver sa place

Afin de proposer un accueil adapté au rythme et aux envies de chacun, la salle d'activité est aménagée en plusieurs pôles accessibles aux enfants. L'objectif est de proposer des activités calmes et autonomes permettant à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite faire en fonction de son envie, de son âge et de son état du moment.

Selon les possibilités du groupe et de la configuration des locaux, plusieurs espaces peuvent être proposés :

- Un pôle **puzzles** ;
- Un pôle **jeux de société et jeux de manipulation** ;
- Un espace **dessin et coloriage** ;
- Un espace **créatif** permettant de réaliser de petites activités manuelles ;
- Un espace **lecture et histoires** ;
- Des espaces de jeux libres permettant aux enfants d'échanger, de jouer et de retrouver progressivement leurs camarades.



L'aménagement de ces différents pôles permet de favoriser l'autonomie de l'enfant, qui peut choisir son activité et investir progressivement le centre à son arrivée. Les activités proposées restent volontairement souples afin de ne pas imposer un rythme trop contraignant dès le début ou à la fin de la journée.

L'équipe veille également à maintenir un environnement calme et accueillant, particulièrement important pour les enfants qui arrivent tôt, qui ont besoin d'un temps de transition ou qui peuvent être fatigués en fin de journée.

Accueillir chaque enfant et prendre le temps de la rencontre

L'accueil commence dès l'arrivée de l'enfant. L'animateur se rend disponible pour le saluer, l'appeler par son prénom et prendre le temps de l'accueillir réellement.

Pour les nouveaux enfants, **se présenter constitue une règle d'or** : l'animateur indique son prénom, explique simplement son rôle et présente, lorsque cela est nécessaire, les différents espaces et le fonctionnement du centre. Cette première rencontre doit permettre à l'enfant d'identifier rapidement les adultes auxquels il peut s'adresser et de se sentir en sécurité.

L'animateur est attentif à la manière dont chaque enfant arrive : humeur, fatigue, inquiétude, excitation, envie de parler ou au contraire besoin de rester un peu seul. Il adapte sa posture en conséquence et évite de considérer tous les enfants de la même manière.

L'accueil doit également permettre à l'enfant de retrouver progressivement ses repères : où poser ses affaires, où retrouver son groupe, quelles activités sont disponibles et vers quel adulte se tourner en cas de besoin.

Accompagner la séparation avec les parents



Le moment de la séparation peut être simple pour certains enfants mais plus difficile pour d'autres. L'équipe doit être particulièrement attentive à ces situations et ne pas banaliser les émotions ressenties par l'enfant.

Lorsqu'un enfant éprouve des difficultés à se séparer de son parent, l'animateur prend le temps de l'accompagner, de mettre des mots sur ce qu'il ressent et de lui proposer une transition progressive vers l'activité. Il peut, par exemple, lui proposer de choisir une activité, de l'accompagner vers un espace qu'il apprécie ou de rester quelques instants à ses côtés.

L'objectif n'est pas de nier la tristesse ou l'inquiétude de l'enfant, mais de **l'aider à traverser progressivement ce moment de séparation**, en lui permettant de comprendre que son parent va partir mais qu'il reste entouré d'adultes disponibles et bienveillants.

L'animateur doit également éviter de prolonger inutilement une séparation difficile tout en respectant le rythme de l'enfant. Une communication rassurante et cohérente avec le parent permet de sécuriser davantage ce moment.

Une attention particulière est portée aux enfants qui rencontrent régulièrement des difficultés lors des séparations. L'équipe échange alors afin d'assurer une continuité dans les pratiques et de proposer des repères stables à l'enfant.

Un temps d'échange avec les familles

L'accueil du matin est également un moment privilégié d'échange avec les parents. L'animateur prend le temps de recueillir les informations nécessaires au bon déroulement de la journée : état général de l'enfant, fatigue particulière, événement survenu à la maison, changement d'habitude, traitement ou consigne spécifique, inquiétude exprimée par le parent, ou toute autre information pouvant avoir une incidence sur l'accueil de l'enfant.

Ces informations sont transmises à l'équipe lorsque cela est nécessaire afin que chacun puisse adapter son accompagnement.

L'équipe veille toutefois à respecter la confidentialité des échanges avec les familles et à ne transmettre aux professionnels que les informations nécessaires à l'accueil et à la sécurité de l'enfant.

L'accueil du matin permet ainsi d'assurer une véritable **continuité éducative entre la famille et le centre de loisirs**.



Le départ du soir : assurer une continuité avec la famille

Le temps du soir constitue le dernier contact de la journée entre l'enfant, l'équipe d'animation et sa famille. Il doit permettre de terminer la journée dans un climat calme et de transmettre aux parents les éléments importants concernant l'accueil de leur enfant.

Lorsque cela est possible, l'animateur prend quelques instants pour faire un retour sur la journée : activités réalisées, jeux auxquels l'enfant a participé, projets ou moments particuliers, réussites, difficultés rencontrées ou anecdotes significatives.

L'équipe veille à privilégier un échange individualisé et sincère avec les familles. Le retour ne doit pas se limiter à « tout s'est bien passé », mais permettre au parent de comprendre comment son enfant a vécu sa journée.



Une attention particulière est portée à la transmission de **tout événement important survenu durant la journée**, notamment :

- Les petits bobos, chutes, coups, égratignures ou blessures, même lorsqu'ils semblent sans gravité ;
- Les soins éventuellement réalisés ;
- Un incident ou un conflit ayant nécessité une intervention particulière ;
- Un changement inhabituel dans le comportement de l'enfant ;
- Une situation ayant suscité une inquiétude particulière ;
- Tout événement que l'équipe estime nécessaire de porter à la connaissance de la famille.

Ces informations sont transmises de manière factuelle, calme et adaptée, sans dramatiser la situation ni minimiser ce qui s'est passé.

Lorsque l'événement nécessite une transmission plus précise ou relève d'une procédure particulière, l'équipe applique les modalités prévues par le fonctionnement du centre et en informe la direction.

Une posture professionnelle et bienveillante

Sur ces deux temps, l'animateur représente un point de repère important pour l'enfant et sa famille. Sa posture doit être à la fois chaleureuse, disponible et professionnelle.

L'équipe veille notamment à :

- Être disponible et réellement à l'écoute ;
- Saluer les enfants et les familles ;
- Appeler les enfants par leur prénom ;
- Respecter le rythme et les émotions de chaque enfant ;
- Favoriser progressivement l'autonomie ;
- Être attentive aux signes de fatigue, de mal-être ou d'inquiétude ;
- Assurer une transmission fiable des informations entre les familles et l'équipe ;
- Respecter la confidentialité des échanges ;
- Maintenir une communication respectueuse avec les parents, y compris lorsqu'une difficulté doit être abordée.



Le temps d'accueil doit ainsi permettre à chaque enfant de commencer et terminer sa journée en se sentant reconnu, écouté et en sécurité, tout en permettant aux familles d'avoir confiance dans l'équipe qui accompagne leur enfant.

Ces temps constituent également un moment d'observation privilégié pour les animateurs. Les comportements, les émotions et les besoins exprimés à l'arrivée comme au départ peuvent apporter des éléments utiles à l'équipe pour ajuster l'accompagnement de l'enfant tout au long de la journée.

L'utilisation des sanitaires

L'utilisation des sanitaires constitue un temps du quotidien qui participe pleinement à l'apprentissage de l'autonomie et au bien-être de l'enfant. L'équipe veille à permettre à chaque enfant d'accéder aux toilettes lorsqu'il en ressent le besoin, tout en lui apprenant progressivement à gérer seul cette étape de la vie quotidienne.



L'accompagnement des enfants repose sur un équilibre entre **autonomie, hygiène, sécurité et respect de l'intimité**. Les animateurs restent attentifs aux besoins des enfants et interviennent lorsque cela est nécessaire, sans se substituer à l'enfant lorsqu'il est capable d'effectuer seul les gestes du quotidien.

Les sanitaires des maternels

Les enfants de maternelle disposent de sanitaires au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage du bâtiment. Afin de sécuriser les déplacements et de faciliter l'accompagnement des plus jeunes, les passages aux toilettes sont organisés régulièrement en **petits groupes**. Ces temps permettent notamment de proposer aux enfants d'aller aux toilettes avant ou après une activité, avant les déplacements ou à certains moments clés de la journée.

L'objectif n'est pas d'imposer systématiquement un passage aux toilettes, mais de donner aux enfants des repères et de leur permettre progressivement d'identifier et d'exprimer leurs propres besoins.

Les sanitaires du premier étage présentent toutefois un défaut de construction au niveau des canalisations. Afin de limiter les risques de bouchage, les enfants sont invités à utiliser prioritairement les **toilettes adultes pour les selles** lorsque cela est nécessaire. Cette consigne est expliquée simplement aux enfants et intégrée au fonctionnement quotidien de l'équipe.

L'animateur veille à accompagner les enfants dans l'apprentissage des règles d'hygiène : utilisation correcte des toilettes, tirage de la chasse, lavage des mains avec du savon et maintien de la propreté des espaces.

Durant les temps de restauration scolaire, les enfants utilisent les sanitaires de l'école. Ceux-ci sont organisés avec une séparation entre les sanitaires des filles et ceux des garçons, conformément au fonctionnement de l'école.

Les sanitaires des élémentaires

L'organisation est différente pour les enfants d'âge élémentaire. Les activités sont principalement accueillies au deuxième étage du bâtiment alors que les sanitaires se situent au rez-de-chaussée. Le centre dispose à ce niveau d'un sanitaire pour les garçons et d'un sanitaire pour les filles.

Compte tenu de la configuration des locaux et de l'organisation des effectifs, il n'est pas possible de mobiliser systématiquement un animateur exclusivement pour accompagner un enfant aux toilettes. L'équipe doit donc trouver un équilibre entre le respect du besoin immédiat de l'enfant, sa responsabilisation et la sécurité des déplacements.

Les enfants sont invités à se rendre aux toilettes par petits groupes, afin d'éviter qu'un enfant ne soit isolé lors de ses déplacements et de permettre à l'équipe de maintenir une surveillance adaptée. Les animateurs rappellent les règles de déplacement et restent attentifs aux allées et venues des enfants.

Lorsqu'un enfant manifeste une envie urgente d'aller aux toilettes, son besoin est pris en compte sans attendre un temps collectif prévu. L'organisation en petits groupes ne doit pas conduire un enfant à devoir se retenir lorsqu'il a un besoin pressant.

Lorsque les activités se déroulent dans les espaces extérieurs de l'école Louis Aragon, les enfants peuvent également utiliser les **sanitaires situés dans la cour de l'école**. Ces sanitaires sont accessibles aux enfants durant les temps où le groupe utilise cet espace et fonctionnent selon les règles de mixité de l'école.

Respect de l'intimité et de la dignité de l'enfant

L'utilisation des sanitaires doit permettre à chaque enfant de préserver son intimité. Les animateurs n'entrent dans les sanitaires ou n'interviennent directement que lorsque la situation le nécessite, en fonction de l'âge de l'enfant, de son autonomie ou d'une difficulté particulière.

L'équipe adopte une attitude respectueuse et discrète et veille à ne jamais exposer ou ridiculiser un enfant concernant ses besoins physiologiques, un accident ou une difficulté à être propre.

Lorsqu'un enfant rencontre régulièrement des difficultés particulières liées aux toilettes ou à l'acquisition de la propreté, l'équipe échange avec la famille afin de rechercher une réponse adaptée et cohérente avec les habitudes de l'enfant.

Une attention particulière est également portée aux enfants présentant des besoins spécifiques, notamment lorsqu'une situation de handicap, un trouble particulier ou un problème de santé nécessite un accompagnement adapté. Les modalités définies avec la famille et, lorsque cela est nécessaire, dans le cadre des dispositifs de santé ou d'accompagnement de l'enfant, sont alors respectées.



Développer l'autonomie et les règles d'hygiène

Les passages aux sanitaires sont également l'occasion de développer progressivement l'autonomie des enfants. L'équipe encourage chaque enfant à :

- Reconnaître et exprimer son besoin d'aller aux toilettes ;

- Se rendre aux sanitaires de manière adaptée à son âge ;
- Utiliser correctement les toilettes et les équipements ;
- Tirer la chasse d'eau ;
- Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ;
- Laisser les sanitaires propres pour les autres enfants ;
- Respecter l'intimité des autres ;
- Demander de l'aide lorsqu'il rencontre une difficulté.



L'équipe veille à ce que les sanitaires restent propres, accessibles et fonctionnels. Toute dégradation, difficulté technique ou problème d'hygiène constaté est signalé afin qu'une intervention puisse être réalisée rapidement.

L'utilisation des sanitaires participe ainsi à l'apprentissage de la vie quotidienne : **apprendre à prendre soin de soi, respecter les autres, préserver les espaces collectifs et devenir progressivement autonome.**

Les transports.

Les déplacements constituent des temps particuliers de l'accueil collectif, qui nécessitent une organisation rigoureuse afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants. Pour les sorties nécessitant un transport en autocar, le centre fait principalement appel à la société **SNT SUMA**, avec laquelle les modalités de transport sont organisées en amont en fonction des besoins de la sortie et de l'effectif accueilli.

Avant chaque départ, l'équipe procède à un comptage systématique des enfants et s'assure que chacun est installé correctement à sa place. Le port de la ceinture de sécurité est systématiquement vérifié avant le démarrage du véhicule. Durant le trajet, les animateurs restent attentifs au comportement des enfants, à leur installation et au respect des consignes de sécurité.

Afin de limiter tout risque d'erreur lors des déplacements, les effectifs sont comptabilisés à chaque étape du trajet : avant la montée dans le véhicule, pendant les déplacements et à la descente. Une vérification des groupes et des présences est également réalisée à chaque changement de lieu ou de situation. À la descente du bus, l'équipe effectue systématiquement une vérification des affaires et du matériel emporté, afin de s'assurer qu'aucun objet personnel ou matériel du centre n'a été oublié dans le véhicule.



Ces temps de transport sont également l'occasion de rappeler aux enfants les règles de vie et de sécurité : rester assis pendant le trajet, attacher sa ceinture, respecter les autres passagers, écouter les consignes des adultes et adopter un comportement calme. Les animateurs veillent ainsi à faire du déplacement un temps sécurisé, mais également un temps d'apprentissage de la vie collective et de l'autonomie.

Les temps de repos : Sieste et temps calme

Les temps de repos occupent une place importante dans la journée de l'enfant. Ils permettent de respecter son rythme, de favoriser sa récupération après les différents temps de la matinée et de proposer une transition progressive avant la reprise des activités de l'après-midi.

L'organisation de ces temps est adaptée à l'âge et aux besoins des enfants. Une distinction est ainsi faite entre **la sieste, réservée aux enfants de Petite Section, et le temps calme proposé à l'ensemble des autres enfants du centre, de la Moyenne Section jusqu'aux élémentaires. La sieste reste accessible à tout enfant qui en ressent le besoin, quel que soit son âge, afin de respecter au mieux son rythme individuel.**



La sieste des enfants de Petite Section

La sieste est proposée aux enfants de Petite Section après le repas et un court temps de récréation. Elle se déroule sur un créneau compris entre 12h30 et 14h30 maximum.

Afin de favoriser un coucher serein et d'éviter l'agitation au moment de l'installation, la salle de sieste doit être préparée en amont par l'équipe d'animation. Chaque enfant dispose d'un lit attitré lui permettant de retrouver ses repères tout au long de la période d'accueil.

Les enfants peuvent disposer de leur doudou et/ou de leur sucette lorsque ceux-ci sont nécessaires à leur endormissement ou à leur réassurance. L'équipe veille à instaurer une atmosphère calme et sécurisante favorisant l'endormissement : lecture d'une histoire, musique douce, ambiance apaisante ou autre rituel adapté aux besoins du groupe.

L'animateur présent accompagne les enfants avec bienveillance et veille au respect du rythme de chacun. Le réveil se fait progressivement afin de permettre aux enfants de reprendre tranquillement le cours de leur journée.

Le temps calme des MS/GS et des élémentaires

Pour les enfants de Moyenne et Grande Section ainsi que pour les élémentaires, un temps calme est organisé après le repas et le temps de récréation. Il ne s'agit pas d'un temps de sieste, mais d'un moment permettant aux enfants de ralentir leur rythme, de se détendre et de profiter d'activités moins sollicitantes avant la reprise des activités de l'après-midi.



Les espaces doivent être aménagés et préparés en amont par l'équipe d'animation, afin que le temps calme puisse débuter dès l'arrivée des enfants. L'organisation et le cadre de fonctionnement sont définis par les animateurs en tenant compte de l'âge, de l'autonomie et des besoins du groupe.

Différents pôles d'activités calmes sont proposés afin de permettre à chacun de trouver une activité correspondant à ses envies : jeux de société, coloriage et dessin, lecture, histoires, petits ateliers créatifs, jeux calmes ou activités autonomes.

Selon les besoins du groupe, les animateurs peuvent également proposer des temps de yoga, de relaxation, de respiration ou d'écoute d'histoires. Ces séquences doivent rester adaptées aux capacités d'attention des enfants et sont limitées à 20 à 30 minutes maximum.

Le temps calme n'a pas vocation à maintenir les enfants allongés ou dans l'obscurité pendant une période prolongée. Les salles restent donc éclairées pendant ce temps. Une diminution ponctuelle de la luminosité peut être mise en place lorsqu'elle répond à une intention précise, notamment lors d'une séance de relaxation ou de l'écoute d'une histoire. Elle ne doit cependant pas devenir le fonctionnement habituel du temps calme. L'objectif est de proposer un véritable temps de récupération, de détente et de transition, tout en laissant une place au choix et à l'autonomie de l'enfant.

Le conseil des enfants chez les élémentaires

Pour les groupes élémentaires, un **conseil des enfants est organisé avant la reprise des activités de l'après-midi**. Ce temps d'échange est animé par l'animateur référent du groupe et s'inscrit pleinement dans notre volonté de favoriser l'expression, la participation et l'apprentissage de la vie collective.



Le conseil permet aux enfants de **s'exprimer et de donner leur opinion autour d'un sujet**, choisi par l'animateur ou proposé par les enfants eux-mêmes. Les sujets abordés peuvent concerner la vie du centre, les relations au sein du groupe, les activités, les projets ou encore des thématiques plus larges adaptées à leur âge.

L'animateur veille à créer un cadre dans lequel **chacun peut prendre la parole, écouter les autres et exprimer son point de vue dans le respect de celui des autres**. L'objectif n'est pas de déterminer qui a tort ou raison, mais d'amener les enfants à comprendre qu'un même sujet peut susciter des opinions différentes et que celles-ci peuvent être entendues et discutées dans le respect mutuel.

À travers ces échanges, les enfants apprennent progressivement à argumenter leur point de vue, écouter sans interrompre, respecter la parole de l'autre, accepter le désaccord et participer à un débat collectif. L'animateur adopte une posture de médiateur : il facilite les échanges, distribue la parole, encourage la participation de chacun et veille à ce que les discussions restent bienveillantes et constructives.

Les temps de repas et goûters

Le temps du repas constitue un moment important de la journée. Au-delà de la réponse à un besoin physiologique essentiel, il représente un véritable temps éducatif, de convivialité, d'échange et d'apprentissage de la vie en collectivité. L'équipe d'animation veille à proposer un cadre agréable et sécurisant, permettant aux enfants de prendre leur repas dans de bonnes conditions.

Afin de respecter au mieux le rythme des enfants et de faciliter l'organisation de la restauration, le repas du midi est organisé en deux services :

- Un premier service, de **11h30 à 12h15**, principalement destiné aux **PS/MS et CP/CE1** ;
- Un second service, de **12h20 à 13h05/13h10**, principalement destiné aux **GS et CE2 et +**.

Cette répartition reste adaptable. Les groupes accueillis sur chaque service peuvent évoluer en fonction des effectifs, des périodes et des besoins d'organisation du centre.

Le repas des maternelles

Pour les enfants de maternelle, les animateurs assurent directement le service à table. Chaque animateur est responsable d'une ou deux tables et accompagne les enfants pendant l'ensemble du repas : service des plats et de l'eau, aide à la découpe des aliments lorsque cela est nécessaire et accompagnement dans la découverte des différents aliments proposés.

Les enfants restent assis durant le repas. Afin de garantir leur sécurité et de maintenir un environnement calme, **le service et le débarrassage sont assurés par les animateurs**.



Une fois les enfants servis et correctement installés, les animateurs peuvent prendre leur repas à table avec eux. Leur présence permet de favoriser les échanges, d'accompagner les enfants dans l'apprentissage des règles de vie à table et de faire du repas un moment convivial. L'animateur reste néanmoins avant tout disponible pour les enfants : **leur accompagnement est prioritaire sur son propre repas**. Il prend donc le temps de manger lorsque le fonctionnement de sa table le permet.

L'équipe veille également à respecter le rythme et l'appétit de chacun. L'enfant est encouragé à découvrir et à goûter les aliments proposés, sans que le repas ne devienne un rapport de force.

Le repas des élémentaires et collégiens

Pour les enfants de plus de 6 ans, l'organisation vise davantage à développer l'autonomie et la responsabilisation, tout en maintenant un cadre collectif permettant le bon déroulement du repas.

Les enfants peuvent se déplacer pour participer au service. Afin d'éviter les déplacements trop nombreux et la cohue dans la salle de restauration, ils sont invités à se lever table par table, selon les consignes données par l'équipe.

Des responsabilités peuvent également être confiées aux enfants : chef de table, responsable de l'eau, des couverts, du débarrassage ou encore du vidage des assiettes. Ces missions, adaptées à leur âge, permettent de les rendre acteurs de ce temps de vie quotidienne et de développer progressivement leur autonomie.

Les animateurs restent responsables du cadre général de la cantine et veillent au respect des consignes, au niveau sonore, aux déplacements et aux relations entre les enfants. Ils assurent notamment le débarrassage entre l'entrée et le plat principal et veillent à ce que les restes alimentaires concernés soient déposés dans le contenant prévu pour le **compostage**.

Comme pour les maternels, les animateurs peuvent partager le repas avec les enfants, mais leur mission première reste l'accompagnement et la surveillance du groupe. Ils s'assurent donc en priorité que les enfants mangent dans de bonnes conditions, prennent ensuite le temps de manger lorsque la situation le permet, puis reprennent pleinement leur rôle dans la poursuite du service.

Le repas doit rester un moment agréable. L'objectif n'est pas d'imposer à l'enfant de terminer son assiette, mais de l'accompagner dans la découverte des aliments, le respect de la nourriture et l'apprentissage progressif de ses propres besoins.

Le temps du goûter

Le goûter est proposé aux enfants aux alentours de 16h. Il est préparé par l'équipe de restauration puis récupéré à la cantine par les animateurs, qui en assurent ensuite la distribution et l'organisation auprès des différents groupes.

Habituellement, les groupes prennent le goûter par tranche d'âge : les maternels ensemble et les enfants de plus de 6 ans ensemble. En fonction des activités, des projets ou de l'organisation particulière de la journée, un goûter commun à l'ensemble du centre peut exceptionnellement être organisé.

Le goûter doit être pris assis, dans le calme et sans précipitation. Il constitue une véritable transition entre les activités de la journée et la fin de l'accueil.

L'équipe profite notamment de ce moment pour organiser un petit bilan de la journée avec les enfants. Ils peuvent exprimer ce qu'ils ont apprécié ou moins apprécié, revenir sur une activité ou un événement, partager leur ressenti et éventuellement faire des propositions pour les prochaines journées. L'animateur favorise la prise de parole et l'écoute entre les enfants.

Ainsi, le goûter ne constitue pas uniquement un temps alimentaire : il participe pleinement à la vie du groupe et permet de valoriser l'expression des enfants et leur participation à la vie du centre.

Les temps libres et informels

Les temps libres et informels occupent une place importante dans la journée de l'enfant au centre de loisirs. Ils se déroulent principalement durant les temps de récréation, mais également à différents moments de transition : lors des activités du matin lorsque le groupe est séparé en deux, en fin de matinée pour les enfants participant au second service de restauration, en début d'après-midi pour ceux ayant déjeuné au premier service ou encore après le goûter.



Ces temps sont pleinement intégrés au fonctionnement pédagogique du centre. Ils permettent à l'enfant de faire ses propres choix, jouer librement, développer son imaginaire, expérimenter, créer des relations avec les autres ou simplement prendre du temps pour lui. Ils offrent également une respiration nécessaire entre des temps davantage organisés ou encadrés par l'adulte.

Selon les moments de la journée et les groupes, différents espaces peuvent être investis : le city stade, les cours de l'école, le terrain de terre, la petite forêt du centre ou les différents espaces extérieurs disponibles.

Afin d'enrichir les possibilités de jeux, du matériel pédagogique varié est mis à disposition des enfants : matériel sportif, jeux de jardin, cordes à sauter, vélos, jeux d'équilibre et de parcours, petit matériel permettant d'inventer des jeux ou encore matériel manuel lorsque les conditions le permettent. L'objectif n'est pas nécessairement de proposer une activité structurée, mais de créer un environnement suffisamment riche pour permettre à chacun d'investir librement ce temps selon ses envies.

Le rôle de l'animateur durant les temps libres

Un temps libre ou une récréation ne doit pas devenir un simple temps de garderie. L'absence d'activité dirigée ne signifie pas l'absence d'accompagnement pédagogique. L'animateur reste garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants et assure une surveillance active de l'ensemble de l'espace utilisé. Sa posture doit néanmoins être différente de celle adoptée lors d'une activité organisée. Il doit permettre aux enfants de prendre des initiatives et éviter de diriger systématiquement leurs jeux. Il peut **jouer avec eux, proposer des idées, mettre du matériel à disposition, aider un groupe à démarrer un jeu ou accompagner des enfants qui rencontrent des difficultés à trouver leur place.**

L'animateur veille également à ne pas rester uniquement avec un même groupe d'enfants. Il se déplace dans les différents espaces, observe les interactions, échange avec les enfants et reste attentif aux enfants plus isolés ou qui rencontrent des difficultés à intégrer un jeu. Il peut alors faciliter la rencontre et accompagner l'enfant, sans lui imposer systématiquement une activité.

Ces temps sont également particulièrement intéressants pour l'observation. Dans un cadre moins dirigé, les enfants expriment davantage leurs envies, leurs affinités, leur créativité et leurs capacités à organiser leurs propres jeux. Ces observations permettent à l'équipe de **mieux connaître les enfants et d'adapter ses propositions pédagogiques à leurs besoins et à leurs centres d'intérêt.**

Ainsi, les temps libres participent pleinement aux objectifs pédagogiques du centre : ils favorisent **l'autonomie, la socialisation, la créativité, la prise d'initiative et la capacité de chaque enfant à trouver sa place au sein du collectif.**



LA NATURE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

Les thématiques et les projets d'animation constituent des outils au service du projet pédagogique. Ils permettent de donner du sens aux activités proposées, de créer une continuité entre les différentes journées d'accueil et d'immerger les enfants dans des univers favorisant la découverte, l'imaginaire, la créativité et l'expérimentation.

Le choix d'une thématique ne se limite donc pas à rechercher un univers attractif pour les enfants. Chaque thématique est pensée afin de **répondre aux objectifs du projet pédagogique, aux orientations du PEDT et aux valeurs portées par l'IFAC**. Elle doit avant tout permettre de faire grandir l'enfant, de susciter sa curiosité et de créer des situations favorisant son autonomie, son expression, sa créativité et son ouverture aux autres.

La thématique donne ainsi une direction commune à l'équipe, mais elle ne doit jamais devenir une contrainte conduisant à rechercher artificiellement un lien entre chaque activité et l'univers choisi. L'équipe de direction encourage les animateurs à privilégier le sens et l'intention éducative de leurs propositions.

Le fonctionnement des mercredis

Pour les mercredis, une **thématique fil rouge est définie pour l'ensemble de l'année scolaire**. Celle-ci permet de construire une progression et une continuité pédagogique tout au long de l'année. Chaque période est ensuite associée à une sous-thématique permettant d'explorer progressivement différents aspects du fil conducteur annuel.

Lors de la réunion de rentrée, l'équipe de direction présente la thématique annuelle ainsi que les intentions pédagogiques qui lui sont associées. Un temps de **brainstorming collectif** est ensuite organisé avec les animateurs. Chacun peut proposer des idées, des projets, des univers ou des sous-thématiques pouvant être développés au cours de l'année.

Cette démarche permet aux animateurs de s'approprier le projet et de participer activement à sa construction. À la fin de chaque période, une réunion d'équipe permet de réaliser un bilan de la période écoulée et de préparer la suivante. Les projets et programmes d'animation sont alors construits en tenant compte des objectifs fixés, des observations réalisées et des retours des enfants.

Le fonctionnement durant les vacances

Les périodes de vacances disposent volontairement de thématiques différentes de celles développées les mercredis. Ce choix permet de créer une rupture avec le fonctionnement habituel et d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir de nouveaux univers.

Pour chaque période de vacances, une thématique générale est définie principalement par l'équipe de direction, en concertation avec l'animatrice permanente. Celle-ci est ensuite déclinée en sous-thématiques hebdomadaires, permettant de construire une progression et de donner une identité particulière à chaque semaine.

À partir de ce cadre, les animateurs construisent leurs programmes d'animation. Des attentes et des orientations leur sont transmises afin de les accompagner dans leur réflexion. L'objectif est de construire un programme cohérent, vivant et porteur de sens, dans lequel les activités peuvent se compléter, évoluer et éventuellement raconter une histoire.



L'équipe de direction veille ainsi à éviter une simple succession d'activités sans lien entre elles. Elle encourage la mise en place de projets, de fils conducteurs, de grands jeux, de créations collectives ou de temps forts permettant aux enfants de s'investir dans un univers sur plusieurs journées.

Les programmes sont ensuite **relus et validés par l'équipe de direction**, qui veille à leur cohérence avec la thématique, les objectifs pédagogiques, l'âge et les besoins des enfants.

Une programmation qui laisse une place aux choix des enfants

Si la thématique doit être visible et donner une véritable identité à la période, le programme doit également pouvoir respirer. Toutes les activités n'ont pas nécessairement besoin d'être directement rattachées à la thématique.

Des activités exceptionnelles, des temps libres ou encore des activités à la carte peuvent être proposés. Ces temps permettent notamment aux enfants de choisir parmi plusieurs propositions et de devenir davantage acteurs de leurs loisirs.

Sur les mercredis, cette participation est également encouragée grâce à une boîte à idées, dans laquelle les enfants peuvent exprimer leurs envies, proposer des activités ou faire émerger des projets. L'équipe s'efforce ensuite, dans la mesure du possible, de donner une suite concrète à ces propositions. Il est important que la parole recueillie auprès des enfants puisse avoir un véritable impact sur la programmation afin de donner du sens à leur participation.

L'évaluation et l'évolution des projets

Les projets et programmations ne sont pas figés. Les retours des enfants constituent un élément essentiel de leur évaluation. Les différents temps d'échange organisés au cours de la journée et de la période permettent de recueillir leur ressenti, leurs envies et leurs propositions.

Lors des réunions organisées en fin de période, l'équipe revient également sur les actions menées : **ce qui a fonctionné, ce qui a moins mobilisé les enfants, les projets qui mériteraient d'être poursuivis ou approfondis et les ajustements nécessaires pour la période suivante.**

Cette démarche permet de faire évoluer les programmations en fonction des enfants réellement accueillis et de leurs besoins. La thématique et les projets d'animation restent ainsi des outils évolutifs, au service d'une ambition centrale : **proposer des loisirs qui ont du sens et permettre à chaque enfant de découvrir, expérimenter, participer et grandir au sein du centre de loisirs.**

Les sorties et les baignades

Les sorties sont principalement organisées durant les périodes de vacances scolaires. Elles permettent aux enfants de **sortir du cadre habituel du centre de loisirs, de découvrir de nouveaux environnements, de vivre de nouvelles expériences et de partager des temps collectifs différents.**

Des sorties exceptionnelles peuvent également être organisées les mercredis, même si celles-ci restent plus rares en raison des contraintes liées à l'organisation de la journée. Des sorties de proximité ou des randonnées à la journée peuvent néanmoins être proposées.

Lorsqu'une sortie nécessite une adaptation importante de l'organisation, les horaires habituels du centre peuvent exceptionnellement être modifiés. Il peut notamment être demandé aux familles d'amener leur enfant plus tôt le matin et/ou de venir le récupérer plus tard en fin de journée. Les familles sont alors informées en amont des horaires, du lieu, de l'organisation et des éventuelles affaires spécifiques à prévoir.

Pour chaque sortie, une **fiche de sortie est complétée par l'équipe d'animation et affichée à l'entrée du centre par le directeur.** Elle permet notamment d'identifier les groupes concernés, les effectifs, les animateurs présents, la destination et les informations nécessaires au bon déroulement de la sortie.

Les déplacements en autocar sont principalement assurés par la société **SNT SUMA**. Lors de chaque trajet, les animateurs vérifient l'installation des enfants et s'assurent que **chaque enfant porte correctement sa ceinture de sécurité.** Les enfants sont comptés systématiquement et régulièrement, notamment avant le départ, lors des différentes étapes de la sortie et avant chaque nouveau déplacement.

Avant de quitter un lieu ou un véhicule, l'équipe s'assure également que l'ensemble des enfants, du matériel et des affaires personnelles ont bien été récupérés.

L'organisation des groupes lors des sorties

L'organisation des groupes est adaptée à l'âge des enfants, à leur autonomie, au lieu fréquenté et aux caractéristiques de la sortie.

Pour les maternels, les animateurs fonctionnent autant que possible en petits groupes et en binômes. Cette organisation permet une surveillance renforcée, une meilleure gestion des déplacements et une réponse plus rapide aux besoins des jeunes enfants.

Pour les élémentaires, les enfants peuvent être répartis en petits groupes placés sous la responsabilité d'un animateur clairement identifié. Cette organisation facilite les déplacements et permet d'adapter le rythme de la sortie aux besoins de chaque groupe.

Pour les collégiens, des temps d'autonomie peuvent être organisés lorsque le lieu, l'activité, la maturité des jeunes et les conditions de sécurité le permettent. Un périmètre précis, une durée, un lieu et une heure de rassemblement ainsi que des consignes claires sont alors définis. L'équipe maintient une surveillance adaptée et reste joignable afin de pouvoir intervenir rapidement si nécessaire.



Avant chaque sortie et à chaque fois que cela est nécessaire, les animateurs rappellent aux enfants les **consignes de sécurité, les limites des espaces accessibles, les points de rassemblement et les comportements attendus.**

Lorsqu'une activité est encadrée par un prestataire, l'équipe d'animation reste présente auprès des enfants et veille au respect des consignes données par le professionnel. Les animateurs conservent leur rôle éducatif et leur responsabilité dans l'accompagnement du groupe.

Une attention particulière est également portée au respect des lieux fréquentés, des autres usagers et de l'environnement. Les enfants sont sensibilisés au comportement attendu dans les espaces publics, naturels, culturels ou de loisirs. Une sortie constitue ainsi à la fois un temps de découverte et une occasion d'apprendre à évoluer de manière responsable en dehors du centre.

Les baignades

Les activités de baignade font l'objet d'une **vigilance renforcée** et sont organisées dans le respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs.

Lors des baignades, l'encadrement prévoit la présence dans l'eau d'au moins :

- **Un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans ;**
- **Un animateur pour 8 enfants de 6 ans et plus.**



Dans le cadre d'une baignade organisée en dehors d'une piscine ou d'une baignade aménagée et surveillée, le nombre de mineurs présents simultanément dans l'eau ne peut excéder **20 enfants de moins de 6 ans ou 40 enfants de 6 ans et plus**. La zone de baignade est alors préalablement reconnue et matérialisée conformément à la réglementation.

Lorsque la baignade se déroule dans un espace aménagé et surveillé, l'équipe se présente systématiquement auprès du **poste de secours ou du responsable de la surveillance de la baignade** afin de signaler la présence du groupe et de prendre connaissance des éventuelles consignes spécifiques au site.

Lorsque la baignade est organisée dans un lieu non aménagé et non surveillé, elle est placée sous l'autorité du directeur et sous la responsabilité d'un **encadrant de baignade disposant de la qualification requise**. La zone de baignade est préalablement reconnue et matérialisée : pour les enfants de moins de 12 ans, la réglementation prévoit notamment une zone délimitée par des bouées reliées par un filin.

Avant chaque entrée dans l'eau, les règles de sécurité sont rappelées aux enfants. Ils doivent notamment respecter les limites de la zone de baignade, écouter les consignes des animateurs et des surveillants, se mouiller progressivement avant d'entrer dans l'eau et adopter un comportement ne mettant ni eux-mêmes ni les autres en danger. Les jeux consistant à immerger volontairement un autre enfant, à simuler une noyade ou à maintenir quelqu'un sous l'eau sont strictement interdits.

Les enfants sont comptés avant, pendant et après la baignade. Les animateurs présents dans l'eau se répartissent de manière à conserver une surveillance permanente des enfants dont ils ont la charge. La vigilance des adultes doit être constante : la baignade reste avant tout un temps nécessitant une surveillance active et ne constitue pas un temps de baignade personnelle pour les animateurs.

La prévention liée aux fortes chaleurs



Les baignades étant principalement organisées durant la période estivale, une attention particulière est portée à la prévention des risques liés au soleil et à la chaleur.

L'équipe veille à l'**application régulière de crème solaire**, au port de la casquette en dehors des temps de baignade, à l'accès régulier à des espaces ombragés ainsi qu'à une hydratation fréquente des enfants. Les animateurs rappellent régulièrement aux enfants de boire, sans attendre nécessairement qu'ils

expriment leur soif.

L'équipe reste également attentive à l'état général de chaque enfant et adapte les temps d'exposition, d'activité et de baignade aux conditions météorologiques, à l'âge des enfants et à leur niveau de fatigue.

L'objectif est de permettre aux enfants de profiter pleinement des sorties et des baignades tout en maintenant **un cadre sécurisant, organisé et adapté aux besoins de chacun**.

Les modalités de participation des mineurs

La participation des enfants constitue un élément important du fonctionnement du centre de loisirs. L'enfant ne doit pas être uniquement consommateur des activités qui lui sont proposées : il doit progressivement pouvoir faire des choix, exprimer ses envies et ses opinions, proposer des idées et prendre une place active dans la vie du centre.

Cette participation est adaptée à l'âge, aux capacités et au degré d'autonomie des enfants accueillis.

La participation aux activités

Les enfants sont invités et encouragés à participer aux activités proposées par l'équipe d'animation. Les animateurs veillent à présenter et à valoriser leurs propositions afin de susciter l'envie de participer, sans pour autant placer l'enfant dans une situation de contrainte systématique.

Lorsqu'un enfant ne souhaite pas participer à une activité, l'animateur cherche dans un premier temps à comprendre les raisons de son refus et peut lui proposer une autre manière d'intégrer l'activité. Lorsque l'organisation et l'encadrement le permettent, un aménagement ou une proposition alternative peut lui être proposé.

Certaines situations nécessitent néanmoins que l'enfant reste avec son groupe, notamment lors des sorties, des déplacements ou de certains grands jeux mobilisant l'ensemble des enfants. Dans ce cas, l'objectif n'est pas de contraindre l'enfant à participer activement au jeu. L'équipe recherche avec lui une

forme de participation adaptée : aider un animateur, tenir un atelier, distribuer du matériel, compter les points, tenir un rôle dans l'histoire ou simplement rester avec le groupe sans prendre directement part à l'activité.

Cette démarche permet de respecter autant que possible le choix de l'enfant tout en tenant compte des contraintes liées à la sécurité, à l'encadrement et au fonctionnement collectif.

Permettre aux enfants de faire des choix

L'équipe veille également à créer régulièrement des situations dans lesquelles les enfants disposent d'un véritable choix. Les activités à la carte, les temps libres, les différents espaces de jeux ou certaines programmations permettent ainsi à chacun de s'orienter vers une proposition correspondant davantage à ses envies du moment.

Les enfants peuvent également être associés à la programmation. Une **boîte à idées** est notamment mise à leur disposition afin qu'ils puissent proposer des activités, des projets ou exprimer leurs envies. L'équipe veille, dans la mesure du possible, à donner une suite concrète aux propositions formulées afin que cette participation ne soit pas uniquement symbolique.



Donner une place à la parole de l'enfant

La participation passe également par la possibilité de **s'exprimer sur ce que l'enfant vit au centre**. Différents temps de la journée peuvent être utilisés pour recueillir la parole des enfants : bilan d'une activité, échanges pendant le goûter, discussions informelles avec les animateurs ou bilan d'une période.

Pour les élémentaires, des **conseils d'enfants** peuvent notamment être organisés avant la reprise des activités de l'après-midi. Animés par un animateur, ils permettent aux enfants de s'exprimer autour d'un sujet proposé par l'adulte ou par le groupe, de partager leur opinion, d'écouter celle des autres et d'apprendre à débattre dans le respect de chacun.

Les remarques et propositions recueillies constituent également des éléments permettant à l'équipe d'évaluer ses actions et de faire évoluer les activités, les projets ou certains aspects de la vie quotidienne.

Responsabiliser progressivement les enfants

Être acteur de ses loisirs passe enfin par la possibilité de **prendre des responsabilités adaptées à son âge**. Au quotidien, les enfants peuvent participer à l'installation ou au rangement d'une activité, aider à distribuer du matériel, prendre des responsabilités durant les repas, tenir un rôle lors d'un grand jeu ou encore accompagner la réalisation d'un projet collectif.

Une attention particulière est portée à la responsabilisation des enfants les plus âgés. L'équipe peut les accompagner dans la **conception et la réalisation de projets dont ils deviennent progressivement acteurs**. Ils peuvent, par exemple, imaginer et préparer des ateliers destinés aux plus jeunes, puis participer à leur animation avec l'accompagnement des animateurs.



Les plus grands peuvent également être à l'initiative de projets correspondant à leurs propres envies : préparation d'un spectacle, création d'une histoire, organisation d'un jeu ou d'un temps fort à destination des autres enfants du centre. L'animateur adopte alors une posture d'accompagnement : il aide les enfants à organiser leurs idées, anticiper les différentes étapes, préparer le matériel et aller jusqu'au bout de leur projet, **sans faire à leur place**.

Ces projets permettent de valoriser les compétences des plus grands, de développer leur autonomie, leur prise d'initiative et leur capacité à travailler collectivement. Les projets menés à destination des plus jeunes favorisent également les échanges entre les différentes tranches d'âge, l'entraide et la transmission entre enfants.

Ces différentes formes de participation permettent progressivement à l'enfant de comprendre que sa parole, ses choix et ses actions peuvent exercer une influence sur la vie du centre.

L'objectif est ainsi de trouver un équilibre entre **les envies individuelles de l'enfant, les besoins du collectif et les contraintes nécessaires au fonctionnement et à la sécurité de l'accueil**. La participation des mineurs ne signifie pas que tout est systématiquement négociable, mais que l'équipe cherche, chaque fois que cela est possible, à associer les enfants aux décisions qui les concernent et à leur permettre de prendre une place active dans leurs loisirs.



LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Recrutement

La constitution de l'équipe d'animation est réalisée en fonction des effectifs prévisionnels, des taux d'encadrement réglementaires, des qualifications nécessaires et des besoins spécifiques des différents groupes d'enfants. Au-delà de ces obligations, une attention particulière est portée aux profils recrutés afin de constituer une équipe complémentaire, impliquée et capable de répondre aux orientations du projet pédagogique.

L'équipe des mercredis

Sur les mercredis, l'équipe est constituée d'une base de **cinq professionnels permanents**. Afin de compléter l'équipe et de respecter les taux d'encadrement nécessaires au fonctionnement de l'accueil, quatre animateurs vacataires sont généralement recrutés en CDDU.



L'équipe de direction cherche autant que possible à maintenir une équipe stable tout au long de l'année scolaire. Cette stabilité est importante pour assurer une continuité pédagogique, faciliter le travail collectif et permettre aux animateurs de mieux connaître les enfants, leurs besoins, leurs habitudes et leur évolution au cours de l'année. Elle permet également aux enfants et aux familles d'identifier des adultes référents et de retrouver régulièrement les mêmes professionnels. Cette continuité peut néanmoins être difficile à maintenir, les contrats proposés aux animateurs vacataires étant relativement courts et renouvelés de période en période. Le recrutement nécessite donc de trouver des personnes dont les disponibilités et le projet sont compatibles avec ce fonctionnement.

Le recrutement pour les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, l'organisation et les besoins d'encadrement évoluent. L'équipe est alors complétée par le recrutement d'environ sept animateurs supplémentaires, parmi lesquels peuvent être accueillis des animateurs engagés dans le cursus du BAFA, notamment dans le cadre de leur stage pratique. Le recrutement est généralement anticipé environ deux mois avant le début de chaque période de vacances. Les candidats retenus à l'issue d'une première sélection sont reçus en entretien afin d'échanger sur leur parcours, leurs expériences, leurs motivations, leur conception du rôle de l'animateur et leurs compétences. Le choix des candidats est réalisé en fonction des besoins de la structure et de la complémentarité des profils. L'expérience et la qualification sont prises en compte, mais également la motivation, la posture éducative, la capacité à travailler en équipe, à proposer des projets et activités, à s'adapter aux différents publics et à assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Les périodes de vacances permettent également d'accueillir de nouveaux animateurs et de participer à leur formation. De nombreux jeunes engagés dans un cursus BAFA ou poursuivant leurs études sont disponibles durant ces périodes. L'accueil d'animateurs stagiaires s'inscrit ainsi dans une volonté de **transmettre les pratiques professionnelles et d'accompagner la formation de futurs animateurs**. Leur statut de stagiaire implique un accompagnement et une évaluation par l'équipe de direction tout au long de leur présence au sein de la structure.

Une attention particulière portée à la période estivale

La période estivale représente une période particulièrement importante pour le centre en raison de la durée de l'accueil, des effectifs, du nombre de sorties et de l'intensité des journées proposées.

Pour cette raison, le recrutement de l'été privilégie autant que possible les animateurs ayant déjà travaillé au sein de la structure au cours de l'année et ayant démontré leur implication, leur sérieux et la qualité de leur posture auprès des enfants. Cette continuité permet de s'appuyer sur une équipe connaissant déjà le fonctionnement du centre, ses locaux, ses règles et les attentes de l'équipe de direction.



De nouveaux animateurs peuvent néanmoins intégrer l'équipe lorsque leur profil, leur expérience ou leurs compétences présentent un intérêt pour le fonctionnement du centre. Cela permet également de renouveler progressivement l'équipe et d'apporter de nouvelles compétences et idées.

Durant les périodes de vacances, les animateurs occasionnels sont recrutés sous **Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)** et rémunérés selon un forfait journalier. Celui-ci diffère notamment selon le statut de l'animateur, en particulier entre les animateurs stagiaires et les animateurs diplômés.

À travers sa politique de recrutement, l'équipe de direction cherche ainsi à trouver un équilibre entre stabilité, expérience, formation de nouveaux animateurs et diversité des profils, afin de constituer une équipe capable de porter collectivement le projet pédagogique du centre.

Participation des animateurs & vie d'équipe

Le fonctionnement du centre repose sur une **dynamique collective** dans laquelle chaque animateur doit pouvoir trouver sa place et participer activement à la mise en œuvre du projet pédagogique.

L'équipe de direction fixe le cadre général, les objectifs pédagogiques et les attentes nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil. Pour autant, les animateurs ne sont pas uniquement chargés d'appliquer des consignes : ils sont encouragés à proposer, expérimenter, prendre des initiatives et participer aux décisions pédagogiques concernant leur groupe et la vie du centre.

Les réunions de préparation constituent des temps privilégiés pour favoriser cette participation. Elles permettent de présenter les orientations pédagogiques, de construire les programmations, de préparer les projets et les grands jeux, mais également d'échanger sur les pratiques professionnelles et les éventuelles difficultés rencontrées.

Pour les vacances scolaires, une réunion de préparation est organisée environ trois semaines avant le début de chaque période. Une attention particulière est portée à la cohésion de l'équipe. Des jeux de connaissance et de cohésion sont notamment proposés afin de permettre aux animateurs de se rencontrer, de créer une dynamique collective et de faciliter l'intégration des nouveaux professionnels.

Chaque membre de l'équipe, qu'il soit permanent, animateur occasionnel, diplômé ou stagiaire, est invité à apporter ses compétences, ses expériences et ses idées. Cette complémentarité doit permettre de faire évoluer les pratiques et d'enrichir les propositions faites aux enfants.



Les animateurs permanents ou connaissant bien la structure occupent également une place importante dans cette dynamique. Sans se substituer à l'équipe de direction, ils constituent des **personnes ressources** pour les nouveaux animateurs et participent à la transmission du fonctionnement, des habitudes et des pratiques de la structure.

L'objectif est de construire une équipe dans laquelle chacun puisse progressivement prendre sa place, assumer ses responsabilités et contribuer au projet collectif, tout en conservant un cadre commun et des exigences partagées.

L'intégration et l'accompagnement des nouveaux animateurs

L'arrivée d'un nouvel animateur fait l'objet d'une attention particulière. L'objectif est de lui permettre de comprendre rapidement le fonctionnement de la structure, tout en lui laissant le temps nécessaire pour découvrir les locaux, l'équipe, les enfants et les pratiques du centre.

Cette intégration débute dès les **réunions de préparation organisées en amont des périodes d'accueil**. Ces temps permettent au nouvel animateur de rencontrer l'équipe, de prendre connaissance du projet pédagogique, des règles de fonctionnement, de l'organisation de la période et des attentes de la direction. Les temps de cohésion organisés lors de ces réunions facilitent également son intégration au collectif.

Sur le terrain, un nouvel animateur est intégré dans une équipe comprenant au moins **un animateur permanent ou connaissant bien la structure et son fonctionnement**. Celui-ci peut répondre à ses interrogations, lui transmettre les habitudes du centre et l'accompagner dans sa prise de fonction.



Les premiers jours constituent nécessairement un temps d'observation et d'adaptation. Toutefois, l'objectif n'est pas que le nouvel animateur reste durablement dans une posture d'observateur. Il est rapidement encouragé à prendre des initiatives, proposer des activités, participer à la gestion du groupe et trouver pleinement sa place au sein de l'équipe.

Une réelle place lui est laissée afin qu'il puisse expérimenter. Il peut mettre en pratique les techniques acquises au cours de ses formations, mais également observer les pratiques des autres animateurs, se les approprier et progressivement développer sa propre manière d'animer.

L'accompagnement proposé ne consiste pas à faire à la place du nouvel animateur. L'équipe de direction et les animateurs expérimentés doivent pouvoir expliquer, montrer lorsque cela est nécessaire, laisser essayer, observer puis apporter un retour constructif. Le droit à l'erreur fait partie du processus d'apprentissage, dès lors que la sécurité et le bien-être des enfants ne sont pas remis en cause et que l'animateur est capable d'entendre les remarques et de faire évoluer sa pratique.

Cette démarche d'accompagnement n'enlève cependant rien aux responsabilités de chacun. Dès sa prise de fonction, un nouvel animateur possède les mêmes responsabilités vis-à-vis de la sécurité physique, morale et affective des enfants que les autres membres de l'équipe. L'accompagnement dont il bénéficie doit progressivement lui permettre de gagner en autonomie et en assurance professionnelle.

Les fiches de poste et les responsabilités

Les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel sont définies au travers de **fiches de poste**. Celles-ci précisent notamment le cadre d'emploi, les missions pédagogiques, les responsabilités liées au fonctionnement de la structure ainsi que les savoirs, savoir-faire et savoir-être attendus.

Une fiche de poste spécifique à la fonction d'animateur est établie par la structure. Elle a vocation à être présentée et remise aux nouveaux animateurs lors de leur prise de fonction afin que chacun puisse identifier clairement son rôle, ses missions et les attentes de la direction.

L'organisation de l'équipe distingue principalement **le directeur, l'animateur référent et les animateurs**, ces derniers pouvant être permanents ou vacataires. Cette organisation permet d'identifier différents niveaux de responsabilité dans le fonctionnement de la structure, sans créer une multiplication de fonctions spécifiques. Le directeur est garant du fonctionnement général de l'accueil et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il organise le travail de l'équipe, accompagne les professionnels, veille au respect du cadre réglementaire et assure le lien avec les familles, les partenaires et l'organisateur.

L'animateur référent constitue un relais entre la direction et l'équipe d'animation. Par sa connaissance du fonctionnement de la structure, il participe à l'organisation quotidienne, accompagne les animateurs lorsque cela est nécessaire et contribue à la transmission des informations et des pratiques.

Les animateurs permanents et ceux connaissant bien la structure sont également encouragés à accompagner les nouveaux professionnels dans leur prise de fonction et leur compréhension du fonctionnement du centre.

Cette organisation ne crée cependant pas de différence concernant la responsabilité exercée auprès des enfants. **Chaque animateur, quelle que soit son ancienneté ou la nature de son contrat, est pleinement responsable du groupe qui lui est confié et participe à la sécurité physique, morale et affective des enfants.**



Les responsabilités sont donc partagées au sein de l'équipe, chacun devant connaître son rôle, communiquer avec les autres professionnels et alerter la direction lorsqu'une situation nécessite son intervention.

L'organisation du travail et les temps de préparation

L'organisation du travail repose sur une préparation collective et une communication régulière entre les membres de l'équipe. Les temps de réunion et de préparation sont indispensables pour permettre aux animateurs d'anticiper leurs actions, de construire leurs projets et d'adapter leur organisation aux besoins des enfants.

Pour les mercredis, une réunion est organisée à la fin de chaque période afin de réaliser un bilan des semaines écoulées et de préparer la période suivante. Elle permet notamment de travailler sur la programmation, les projets à venir, l'organisation des groupes et les éventuels ajustements nécessaires.

Pour les vacances scolaires, une réunion de préparation est organisée environ trois semaines avant le début de l'accueil. Elle se déroule sur une demi-journée pour les petites vacances et une journée complète pour la période estivale. Ce temps permet de présenter l'organisation générale, la thématique et les objectifs de la période, de préparer les programmes et les projets collectifs et de répartir les différentes missions.

Des temps de préparation sont également prévus durant les journées de travail afin que les animateurs puissent préparer leurs activités, leur matériel et les différents projets dont ils ont la charge. La préparation fait pleinement partie du travail de l'animateur et participe directement à la qualité des animations proposées aux enfants.

Durant les vacances, une réunion d'équipe est généralement organisée le mardi soir. Elle permet de réaliser un premier bilan du début de semaine, d'échanger sur les enfants et la dynamique des groupes, d'identifier les éventuelles difficultés et de rechercher collectivement des solutions.

Cette réunion permet également de transmettre les informations nécessaires concernant les sorties ou interventions prévues, d'ajuster l'organisation des jours suivants et de préparer collectivement le grand jeu de fin de semaine.

Au-delà des réunions formelles, la communication quotidienne entre les animateurs et la direction reste essentielle. Les difficultés rencontrées ou les informations importantes concernant un enfant, une famille, une activité ou le fonctionnement de la structure doivent pouvoir être transmises rapidement afin de permettre une réponse adaptée.

L'évaluation des animateurs et de la direction

L'évaluation des professionnels constitue un outil permettant de valoriser les compétences, identifier les axes de progression, fixer de nouveaux objectifs et améliorer collectivement le fonctionnement de la structure. Elle ne se limite pas à constater les difficultés : elle doit permettre à chacun de prendre du recul sur sa pratique professionnelle et de continuer à évoluer.

Les animateurs permanents bénéficient chaque année d'un entretien annuel permettant de réaliser un bilan de l'année écoulée, d'évaluer les objectifs précédemment fixés et de déterminer de nouveaux objectifs pour l'année suivante. Un entretien professionnel est également organisé tous les deux ans, conformément au fonctionnement mis en place par l'association.

Pour les animateurs vacataires intervenant les mercredis, deux temps de bilan sont généralement organisés au cours de l'année : un premier à la fin du premier trimestre et un second en fin d'année scolaire. Ces échanges permettent de revenir sur leur travail, leur posture auprès des enfants, leur intégration au sein de l'équipe, leurs réussites et les éventuels axes d'amélioration.



Ces entretiens sont également conçus comme des temps d'échange réciproques. Les animateurs peuvent faire part de leur ressenti sur le fonctionnement de la structure, leurs conditions de travail, l'accompagnement dont ils bénéficient et le rôle de la direction. L'évaluation contribue ainsi également à faire évoluer les pratiques managériales et l'organisation collective.

Les animateurs recrutés ponctuellement durant les vacances ne bénéficient pas systématiquement d'un entretien individuel formalisé en fin de période. Ils font néanmoins l'objet d'un accompagnement et de retours au cours du séjour lorsque cela est nécessaire. Les stagiaires BAFA bénéficient quant à eux d'un suivi et d'une évaluation spécifiques détaillés dans la partie consacrée aux stages pratiques.

Lorsqu'une difficulté importante est constatée, l'équipe de direction n'attend pas les temps d'évaluation programmés pour intervenir. Un échange ou un entretien peut être organisé rapidement afin d'identifier la difficulté, de rappeler les attentes et de permettre au professionnel d'ajuster sa pratique.

Enfin, le directeur s'inscrit lui-même dans cette démarche d'évaluation. Il bénéficie d'un **entretien annuel et d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique (N+1)**. Ces temps permettent d'évaluer son activité, les objectifs qui lui ont été confiés, le fonctionnement de la structure et de déterminer ses propres perspectives et objectifs professionnels.

L'évaluation concerne ainsi l'ensemble de l'équipe, **direction comprise**, dans une logique d'amélioration continue des pratiques et de la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

Modalités d'organisation de la formation et des stages pratiques BAFA

Le centre de loisirs accueille régulièrement des animateurs réalisant leur stage pratique BAFA. L'accueil de stagiaires s'inscrit pleinement dans une démarche de formation et de transmission. Le stage pratique doit permettre au futur animateur d'expérimenter sur le terrain les connaissances acquises lors de sa formation générale, de découvrir de nouvelles pratiques et de construire progressivement sa posture professionnelle.

Le stagiaire est considéré comme un membre à part entière de l'équipe d'animation. Il participe aux réunions, à la préparation des activités, à la vie quotidienne, à l'encadrement des enfants et aux différents projets menés durant la période.

Son statut de stagiaire implique cependant un accompagnement particulier de la part de l'équipe de direction et des animateurs expérimentés. Il doit pouvoir observer, questionner, essayer, se tromper, analyser sa pratique et recommencer. L'objectif est de lui permettre de gagner progressivement en autonomie tout au long de son stage.



L'évaluation ne se limite pas à la fin du stage. La direction observe régulièrement le stagiaire dans différentes situations : relation avec les enfants, posture au sein du groupe, préparation et conduite d'activités, respect des règles de sécurité, capacité à travailler en équipe, prise d'initiative, communication et implication dans la vie du centre.

Durant les vacances, les stagiaires BAFA sont notamment régulièrement responsabilisés dans l'organisation du grand jeu de fin de semaine. Cette mise en situation permet de les accompagner dans la construction d'un projet collectif et d'observer différentes compétences : capacité à travailler ensemble, organisation et anticipation, répartition des rôles, préparation du matériel, communication au sein de l'équipe, investissement et capacité à créer un univers favorisant l'imaginaire des enfants.

La direction observe également la mise en œuvre du grand jeu afin d'évaluer la capacité du stagiaire à **présenter et faire vivre son animation, susciter l'adhésion des enfants, gérer un groupe, s'adapter aux imprévus et maintenir un cadre sécurisant.**

À l'issue de ce type de mise en situation, un retour peut être réalisé avec le stagiaire. Celui-ci est d'abord invité à porter son propre regard sur sa prestation, à identifier ce qui lui semble avoir fonctionné et les difficultés qu'il a rencontrées. La direction complète ensuite cette analyse en valorisant les points positifs et en identifiant avec lui les axes d'amélioration.

L'accompagnement doit être réalisé tout au long du stage. Lorsqu'une difficulté ou un écart important avec la posture attendue est constaté, la direction n'attend pas le bilan final pour intervenir. Un entretien est organisé rapidement afin d'expliquer les difficultés observées, de rappeler les attentes et de définir avec le stagiaire les ajustements nécessaires. Celui-ci dispose ainsi du temps nécessaire pour faire évoluer sa pratique avant la fin de son stage.

Un bilan de fin de stage est réalisé avec chaque stagiaire. Il permet de revenir sur son évolution, ses acquis, les compétences restant à développer et son ressenti sur l'expérience vécue. La validation du stage pratique est prononcée lorsque le parcours réalisé et la posture adoptée répondent aux attentes nécessaires à la poursuite du cursus BAFA.

L'objectif de l'équipe n'est donc pas uniquement d'évaluer le stagiaire, mais de lui permettre de **comprendre ses pratiques, de progresser et de construire progressivement son identité d'animateur.**



LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Réglementation

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs s'inscrit dans le **cadre réglementaire applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**, principalement défini par le Code de l'action sociale et des familles et par les différents textes réglementaires pris pour son application.

Le respect de la réglementation constitue une responsabilité collective. Le directeur veille à sa mise en œuvre et à sa transmission auprès de l'équipe, mais chaque professionnel doit connaître et respecter le cadre applicable à ses missions.

La réglementation constitue un cadre minimum et commun. Elle ne dispense pas l'équipe d'adapter son organisation lorsque les circonstances, les caractéristiques des locaux, l'âge des enfants ou leurs besoins nécessitent une vigilance ou des mesures supplémentaires.

Le projet éducatif et le projet pédagogique

Le projet pédagogique constitue le document de référence permettant de traduire concrètement les orientations du projet éducatif de l'organisateur dans le fonctionnement de l'accueil.

Il est élaboré par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation et prend en considération l'âge des mineurs accueillis. La réglementation prévoit notamment qu'il précise la nature des activités proposées, l'organisation des temps d'activité et de repos, les modalités de participation des mineurs, les mesures prévues pour l'accueil des enfants présentant des troubles de santé ou un handicap, le fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation ainsi que les caractéristiques des locaux et espaces utilisés.

Les membres de l'équipe prennent connaissance du projet éducatif avant leur prise de fonction. Le projet pédagogique constitue ensuite un support permettant de partager les objectifs, les règles de fonctionnement et les pratiques attendues au sein de la structure. Le projet éducatif et le projet pédagogique doivent également être communiqués aux représentants légaux des enfants avant leur accueil.

L'encadrement et les qualifications

La composition de l'équipe est organisée dans le respect des conditions réglementaires d'encadrement et de qualification correspondant au type d'accueil déclaré, à l'âge des enfants et aux modalités de fonctionnement.

La direction veille ainsi à disposer quotidiennement d'un nombre suffisant d'animateurs et à respecter les conditions de qualification de l'équipe. Les diplômes et justificatifs nécessaires à l'exercice des fonctions d'animation ou de direction sont vérifiés lors du recrutement.



Le respect d'un taux d'encadrement réglementaire ne constitue toutefois qu'un minimum. L'organisation des groupes peut être renforcée lorsque les circonstances le nécessitent, notamment en fonction de l'âge et de l'autonomie des enfants, de l'activité proposée, du lieu fréquenté ou des besoins particuliers identifiés.

L'honorabilité des professionnels

Les personnes participant à l'encadrement des mineurs sont soumises aux **contrôles d'honorabilité prévus par la réglementation**.

Dans le cadre de la déclaration de l'accueil et de ses intervenants, les services de l'État procèdent aux vérifications permettant notamment de s'assurer que les professionnels ne font pas l'objet d'une incapacité ou d'une mesure leur interdisant d'exercer auprès de mineurs.

La direction veille donc à renseigner avec exactitude les informations nécessaires à la déclaration des membres de l'équipe et reste attentive à toute information pouvant avoir une incidence sur leur capacité à exercer leurs fonctions auprès des enfants.

La santé, la sécurité et la protection des mineurs

La **sécurité physique, morale et affective des enfants** constitue une priorité permanente. Chaque membre de l'équipe est responsable, dans le cadre de ses fonctions, de la surveillance des enfants qui lui sont confiés et doit adopter une posture permettant de prévenir les situations à risque.

L'équipe respecte les protocoles établis concernant notamment le suivi sanitaire, les traitements médicaux, les PAI, les allergies, les accidents, les soins apportés aux enfants et les situations nécessitant l'intervention des secours. La réglementation des ACM prévoit qu'un membre de l'équipe, placé sous l'autorité du directeur, soit chargé du suivi sanitaire.

La protection des mineurs concerne également la prévention des violences physiques, psychologiques, sexuelles et sexistes. Tout comportement, parole ou situation pouvant porter atteinte à l'intégrité ou à la dignité d'un enfant doit faire l'objet d'une vigilance particulière et être porté à la connaissance de la direction afin que les mesures adaptées puissent être prises.

Les sorties, déplacements et activités

Toute activité proposée doit être organisée en tenant compte **de l'âge et des capacités des enfants, des caractéristiques du lieu, du matériel utilisé et des risques pouvant être rencontrés**.

Une vigilance particulière est portée aux sorties, aux transports, aux déplacements à pied, aux baignades et aux activités physiques

ou sportives. Certaines activités physiques disposent de conditions réglementaires particulières concernant notamment leur organisation, leur encadrement et les qualifications nécessaires à leur mise en œuvre.

Les modalités concrètes concernant les sorties, les transports et les baignades sont développées dans les parties correspondantes du présent projet pédagogique.

Avant chaque activité présentant des contraintes particulières, l'équipe doit connaître son organisation, les consignes de sécurité et la conduite à tenir en cas d'incident.



Une réglementation connue et appliquée par l'équipe

La réglementation ne doit pas être considérée comme relevant uniquement de la responsabilité du directeur. Chaque animateur doit connaître les règles directement liées à l'exercice de ses fonctions et aux situations qu'il rencontre auprès des enfants.

Les réunions de préparation et les différents temps d'équipe permettent de rappeler les règles essentielles, d'expliquer les protocoles de la structure et d'échanger autour des situations rencontrées sur le terrain.

En cas de doute concernant une pratique, une activité ou une situation particulière, l'animateur doit se rapprocher de l'équipe de direction avant d'agir. La direction peut, lorsque cela est nécessaire, vérifier le cadre applicable auprès de l'organisateur ou des services compétents.

Le respect de la réglementation ne constitue ainsi pas uniquement une obligation administrative. Il participe directement à la mise en place d'un cadre collectif sécurisant, cohérent et protecteur, permettant aux enfants de profiter pleinement de leurs temps de loisirs.

Comportements professionnels et substances interdites

La consommation, la détention ou l'usage de substances illicites sont incompatibles avec l'exercice des fonctions auprès des mineurs et sont interdits dans le cadre de l'accueil.

La consommation d'alcool est interdite pendant le temps de travail et aucune prise de fonction ne peut être assurée sous l'emprise de l'alcool ou de toute substance susceptible d'altérer la vigilance ou les capacités professionnelles.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et espaces accueillant les enfants ainsi qu'en leur présence.

Tout comportement violent, qu'il soit physique, verbal ou psychologique, ainsi que toute attitude humiliante, discriminatoire ou portant atteinte à la dignité d'un enfant ou d'un professionnel, est proscrit. Chaque membre de l'équipe est tenu d'adopter une posture professionnelle compatible avec ses responsabilités auprès des mineurs.



Santé

Le suivi sanitaire et les soins

Le suivi sanitaire des enfants constitue une responsabilité importante de l'équipe. **Sous l'autorité du directeur, un membre de l'équipe d'encadrement est chargé du suivi sanitaire.** Il veille notamment à la bonne organisation de l'infirmerie, à la tenue du registre des soins et au suivi des trousse de premiers secours.

L'ensemble de l'équipe doit néanmoins être en mesure de réagir face aux petits incidents de la vie quotidienne. Les animateurs peuvent utiliser les trousse de premiers secours pour réaliser les soins courants relevant de leur compétence. **Chaque soin effectué doit être consigné dans le registre prévu à cet effet**, en précisant notamment l'identité de l'enfant, la date, la nature du soin et l'identité de la personne l'ayant réalisé.

Les trousse de premiers secours sont régulièrement vérifiées et réapprovisionnées. Une trousse adaptée doit être emportée lors des sorties et déplacements en dehors du centre.

Le suivi sanitaire consiste notamment à :

- S'assurer que les renseignements médicaux nécessaires concernant chaque enfant ont été transmis ;
- Identifier les enfants présentant des allergies, des problèmes de santé particuliers ou nécessitant un traitement pendant leur présence au centre ;
- Transmettre aux membres de l'équipe concernés les informations nécessaires à la sécurité et à l'accompagnement de l'enfant ;
- S'assurer de la prise des traitements lorsqu'ils doivent être administrés pendant le temps d'accueil ;
- Veiller aux conditions de conservation des médicaments ;
- Tenir à jour le registre des soins ;
- Vérifier régulièrement le contenu et l'état des trousse de premiers secours.



Les PAI et traitements médicaux

L'équipe de direction veille à identifier les enfants bénéficiant d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. Les animateurs concernés sont informés des éléments nécessaires à l'accompagnement de l'enfant ainsi que de l'emplacement du traitement ou de la trousse d'urgence.

Ces informations médicales doivent être traitées avec **confidentialité** et seules les informations utiles à la sécurité et à l'accompagnement de l'enfant sont communiquées aux professionnels concernés. Le directeur est responsable du respect de cette confidentialité.

Lorsqu'un enfant doit suivre un traitement pendant son temps de présence au centre, la famille doit fournir l'ordonnance médicale ainsi que les médicaments correspondants. Les médicaments sont remis dans leur emballage d'origine, accompagnés de leur notice, et doivent porter le nom et le prénom de l'enfant.

Aucun médicament ne doit être administré à un enfant sans prescription médicale. Les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé, sauf lorsque la nature du traitement nécessite qu'il reste immédiatement accessible à l'enfant ou à l'équipe, notamment dans certaines situations d'urgence prévues par un PAI.

Les familles sont informées de tout événement de santé concernant leur enfant survenu pendant son accueil.

L'infirmerie et le bien-être des enfants.

Un espace permettant d'accueillir temporairement un enfant malade ou nécessitant du repos est identifié au sein de la structure. L'enfant reste sous la surveillance d'un adulte dans l'attente, lorsque cela est nécessaire, de sa prise en charge par sa famille ou par les services de secours. La réglementation prévoit en effet qu'un lieu permette d'isoler les personnes malades.



Du matériel permettant de répondre à certains besoins liés à l'intimité et au bien-être peut également être mis à disposition. Des **protections périodiques** sont notamment disponibles pour les jeunes filles qui en auraient besoin. L'équipe adopte une posture bienveillante et discrète et peut, si nécessaire, apporter des explications adaptées à l'âge de l'enfant.

L'hygiène et l'apprentissage des gestes du quotidien

La vie en collectivité constitue pour les enfants un espace d'apprentissage des gestes essentiels liés à l'hygiène, au bien-être et à la prise en charge de soi. Ces apprentissages s'effectuent tout au long de la journée et sont adaptés à l'âge, au niveau d'autonomie et aux besoins de chaque enfant.

L'équipe d'animation accompagne notamment les enfants dans le lavage des mains, le passage aux toilettes, les temps de repas, l'habillage et le déshabillage ainsi que, plus généralement, dans les gestes permettant de prendre soin de soi et de respecter les règles d'hygiène nécessaires à la vie en collectivité.

L'animateur adopte une posture à la fois éducative, bienveillante et respectueuse de l'intimité de l'enfant. Il accompagne lorsque cela est nécessaire sans faire systématiquement à la place de l'enfant, afin de favoriser progressivement son autonomie. Une attention particulière est portée aux plus jeunes et aux enfants nécessitant un accompagnement spécifique.



Les règles d'hygiène sont rappelées régulièrement et intégrées naturellement aux différents temps de la journée, notamment **avant et après les repas, après le passage aux toilettes, après certaines activités et chaque fois que la situation le nécessite.**

Concernant la restauration, les menus sont portés à la connaissance des familles. La préparation, la conservation et le service des repas s'inscrivent dans le respect des règles d'hygiène applicables à la restauration collective. Les procédures relevant du service de restauration, notamment la conservation des repas témoins lorsqu'elle est requise, sont assurées conformément aux protocoles en vigueur.

L'hygiène concerne également les professionnels. Chaque membre de l'équipe veille à adopter une **tenue propre, adaptée aux activités et aux conditions météorologiques**, ainsi qu'une hygiène personnelle compatible avec le travail en collectivité et la proximité quotidienne avec les enfants. Par son comportement, l'adulte constitue également un repère dans l'apprentissage des règles d'hygiène.

Protocole de mise en sûreté - PPMS

L'accueil de loisirs dispose d'un dispositif d'alarme spécifique permettant de signaler une situation nécessitant la mise en sûreté des enfants et des professionnels.

Le signal utilisé est **distinct de l'alarme incendie** et doit être connu de l'ensemble de l'équipe. Cette distinction est essentielle puisque les comportements attendus ne sont pas les mêmes : l'alarme incendie entraîne une

évacuation du bâtiment tandis que l'alarme de mise en sûreté peut conduire, selon la nature et la localisation du danger, à se mettre à l'abri, s'enfermer ou s'échapper. Cette distinction des signaux est également recommandée dans les dispositifs officiels de mise en sûreté.

Un déclencheur est notamment installé dans le bureau de direction et d'autres dispositifs sont présents dans les circulations du bâtiment. Leur localisation et leur fonctionnement doivent être connus de l'équipe.

Les différentes situations

La conduite à tenir dépend de la nature du danger.

En présence d'un risque majeur extérieur nécessitant une mise à l'abri – par exemple un accident technologique, un nuage toxique ou une consigne transmise par les autorités – l'objectif est de maintenir les enfants à l'intérieur du bâtiment et de rejoindre les espaces identifiés pour la mise à l'abri.

En présence d'une intrusion ou d'une menace à l'intérieur ou aux abords immédiats de la structure, les professionnels analysent rapidement la situation afin de choisir entre deux comportements : s'échapper lorsque cela peut être réalisé sans s'exposer au danger, ou s'enfermer et se cacher lorsqu'une fuite sûre n'est pas possible.

Mise à l'abri face à un risque extérieur

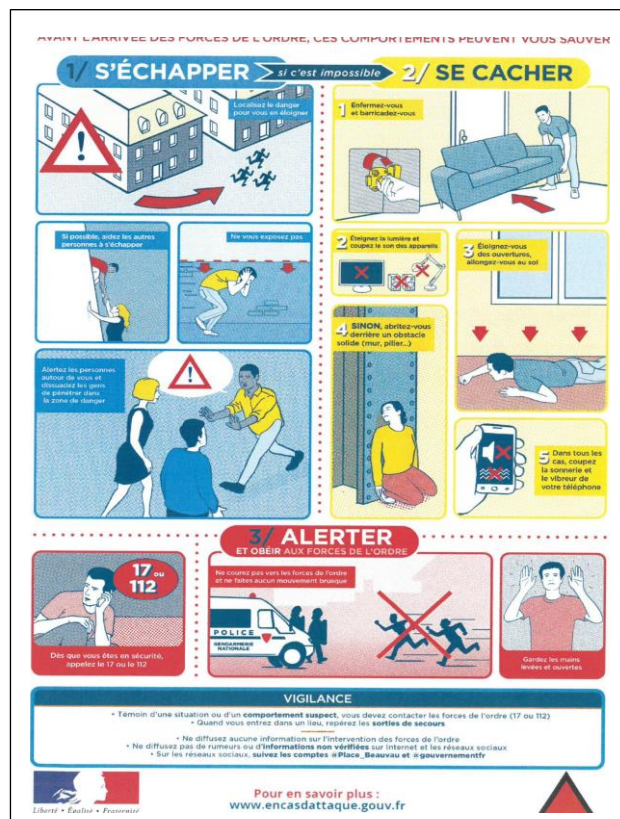
Lorsqu'une consigne de mise à l'abri est donnée, les enfants sont regroupés dans les espaces préalablement identifiés.

Au **rez-de-chaussée**, la salle plancher située au fond du bâtiment constitue un espace privilégié de mise à l'abri. Elle peut être fermée et dispose d'un accès aux sanitaires.

Au **premier étage**, les salles permettant la fermeture des accès et disposant de sanitaires à proximité sont privilégiées afin d'éviter des déplacements inutiles entre les différents niveaux.

Dans les locaux supplémentaires utilisés pendant la période estivale, la **grande salle billard** constitue l'espace privilégié de mise à l'abri puisqu'elle peut être verrouillée de l'intérieur. La salle terrasse n'est pas retenue comme espace principal de mise à l'abri puisqu'elle ne présente pas les mêmes possibilités de sécurisation. Une fois dans la zone définie, les animateurs procèdent à l'appel des enfants, ferment les portes et fenêtres et appliquent les consignes transmises par les autorités. Lorsque la nature du risque nécessite un confinement, les entrées d'air sont limitées autant que possible.

Les volets en bois peuvent être fermés manuellement lorsque la situation le nécessite à condition que cette opération puisse être réalisée immédiatement et sans exposer un professionnel au danger.



Intrusion ou menace : s'échapper



Lorsqu'une menace est identifiée et qu'un cheminement sûr permet de s'en éloigner, l'animateur peut décider de faire **s'échapper son groupe**.

Il utilise alors la sortie la moins exposée et la plus éloignée du danger, maintient les enfants regroupés et demande le silence.

La fuite ne doit jamais conduire un groupe à se rapprocher de la menace pour rejoindre une sortie ou un point de rassemblement habituel.

Les points de rassemblement utilisés lors d'une évacuation incendie **ne constituent donc pas automatiquement les destinations à rejoindre en cas d'intrusion**.

Une fois suffisamment éloigné du danger, le groupe se met à l'abri dans un lieu sûr et l'animateur contacte les forces de l'ordre au **17 ou au 112**, dès que les conditions le permettent. Les recommandations nationales précisent d'ailleurs que l'évacuation de très jeunes enfants en situation d'intrusion nécessite une réflexion particulière et doit être préparée en amont.

Intrusion ou menace : s'enfermer et se cacher

Lorsque la fuite n'est pas possible ou lorsque la localisation du danger est incertaine, les enfants restent dans la salle ou rejoignent **l'espace sécurisé immédiatement accessible**, sans traverser le bâtiment pour rejoindre une autre zone. L'animateur :

- Fait entrer immédiatement les enfants dans la pièce ;
- Ferme et verrouille les accès lorsque cela est possible ;
- Bloque ou barricade les portes si la situation le nécessite ;
- Éteint les lumières ;
- Éloigne les enfants des portes et des fenêtres ;
- Ferme les volets lorsque cela peut être fait rapidement et sans exposition au danger ;
- Place les téléphones en mode silencieux, vibration comprise ;
- Demande le **silence absolu** ;
- Maintient les enfants assis ou allongés dans la zone la moins exposée ;
- Rassure les enfants et reste auprès d'eux ;
- Contacte les forces de l'ordre lorsqu'il peut le faire sans se mettre en danger ;
- Attend les consignes des forces de sécurité avant de quitter la pièce.

Ces comportements correspondent aux recommandations nationales en matière d'intrusion : verrouillage et, si nécessaire, barricader les accès, éloignement des portes et fenêtres, extinction des lumières, silence et attente des forces de sécurité.

Aucun animateur ne quitte une pièce sécurisée pour aller chercher un enfant, un collègue, une liste de présence ou du matériel lorsque cela implique de s'exposer à la menace.

Organisation selon les différents espaces

Les possibilités de sécurisation des différents locaux doivent être connues de l'équipe.

Au **rez-de-chaussée**, les deux entrées principales peuvent être fermées depuis l'intérieur. La salle plancher située au fond constitue un espace particulièrement adapté lorsqu'une mise à l'abri est nécessaire.

Au **premier étage**, les différentes portes permettant d'isoler les espaces sont utilisées afin de limiter l'accès à la zone occupée par les enfants. Les issues de secours doivent être utilisées conformément à leur fonctionnement et aux consignes de sécurité du bâtiment.

Aucune issue de secours ne doit être condamnée ou verrouillée préventivement d'une manière qui empêcherait son utilisation en cas d'évacuation. Les modalités particulières de verrouillage constatées sur certaines portes devront être vérifiées avec le service technique afin de déterminer précisément leur fonctionnement en situation de mise en sûreté.

Dans les locaux utilisés uniquement pendant l'été, la **salle billard** constitue l'espace privilégié lorsque la situation impose de s'enfermer. Elle peut être verrouillée de l'intérieur, contrairement à la salle terrasse.

Rôle de la direction

Le directeur coordonne la mise en œuvre du protocole lorsque la situation lui permet d'exercer cette coordination.

Il veille notamment à déclencher ou faire déclencher l'alarme, alerter les forces de l'ordre ou les secours, transmettre les informations dont il dispose et maintenir, lorsque cela est possible, la communication avec les différents groupes.

Toutefois, **une situation d'intrusion peut empêcher toute coordination centralisée**. Chaque animateur doit donc connaître les réflexes à adopter et être capable de prendre immédiatement une décision de protection pour son groupe sans attendre une instruction de la direction lorsqu'un danger imminent l'exige.

Les listes de présence ne doivent être récupérées que lorsqu'elles sont immédiatement accessibles. Aucun professionnel ne doit traverser une zone potentiellement dangereuse pour récupérer la liste générale conservée à l'accueil.

Le matériel de mise en sûreté

Des équipements de première nécessité sont identifiés et rendus accessibles dans les principales zones de mise à l'abri.

Ils peuvent notamment comprendre une trousse de premiers secours, de l'eau, une lampe, un moyen permettant de suivre les informations et les consignes des autorités, les numéros d'urgence ainsi que du matériel permettant d'occuper calmement les enfants pendant une mise à l'abri prolongée.

Les moyens de communication doivent permettre à l'équipe d'alerter les secours en cas d'urgence, ce qui fait également partie des dispositions attendues en ACM.



Préparation de l'équipe et exercices

La mise en sûreté ne peut être efficace que si les professionnels connaissent préalablement les locaux, le signal d'alarme et les conduites à tenir.

Le protocole est donc présenté à l'ensemble de l'équipe et expliqué aux nouveaux animateurs lors de leur prise de fonction.

Des exercices sont organisés afin de permettre à chacun d'identifier le signal d'alarme et d'acquérir progressivement les bons réflexes.

Les exercices impliquant les enfants sont préparés de manière progressive, rassurante et adaptée à leur âge. Ils ne doivent pas chercher à reproduire de manière réaliste une attaque ou à créer un effet de surprise. Avec les plus jeunes, il n'est pas nécessaire d'évoquer un attentat : l'exercice peut être présenté comme un apprentissage permettant de savoir se cacher et rester silencieux. Le guide destiné aux ACM recommande précisément cette approche et indique qu'avant 6 ans il n'est pas nécessaire d'explicitier la raison d'un exercice intrusion.

Chaque exercice fait l'objet d'un retour avec l'équipe afin d'identifier les difficultés rencontrées et d'améliorer progressivement le protocole.



Exercice incendie

Accueil de loisirs IFAC Auriol – Cité de la Jeunesse / Château de la Bardeline

Objectif du protocole

Le présent protocole définit l'organisation à mettre en œuvre en cas de déclenchement de l'alarme incendie au sein des locaux utilisés par l'accueil de loisirs.

Son objectif est de permettre une évacuation rapide, organisée et sécurisée de l'ensemble des enfants et des adultes présents, jusqu'aux points de rassemblement définis.

L'ensemble des membres de l'équipe doit connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuation, les issues de secours, les points de rassemblement et le rôle qu'il doit tenir en cas d'évacuation.

Les dégagements, circulations et issues de secours doivent rester accessibles et libres de tout encombrement. L'organisation de l'évacuation est rappelée aux équipes lors des réunions de préparation et à chaque nouvel animateur prenant ses fonctions sur la structure.

Organisation des locaux et points de rassemblement

L'accueil de loisirs utilise plusieurs niveaux de la Cité de la Jeunesse.

Au rez-de-chaussée, les locaux sont principalement utilisés par le groupe des **GS**.

Au premier étage – secteur A, les locaux sont principalement utilisés par le groupe des **PS/MS**.

Au premier étage – secteur B, les locaux sont principalement utilisés par les **enfants d'âge élémentaire**.

Pour ces différents espaces, l'évacuation s'effectue par les cheminements et escaliers de secours signalés, notamment ceux situés sur la partie droite du bâtiment. Une fois à l'extérieur, les groupes rejoignent le panneau du point de rassemblement situé sur le terrain de terre en face du centre.

Des locaux supplémentaires, représentés sur la page 3 du plan, sont utilisés durant la période estivale. Ils disposent également d'issues permettant une évacuation vers l'école Louis Aragon. Les groupes présents dans ces locaux rejoignent le **point de rassemblement situé sur le city stade à proximité immédiate**. Les cheminements réglementaires indiqués par la signalétique de sécurité de l'établissement restent prioritaires. Si un cheminement habituellement utilisé est rendu impraticable par la présence de fumée, de flammes ou de tout autre danger, l'équipe utilise l'issue de secours accessible la plus proche sans s'exposer au danger.

Déclenchement de l'alarme

L'alarme incendie est audible dans l'ensemble du bâtiment. Des déclencheurs manuels sont présents dans l'établissement. Leur localisation exacte doit être connue des membres de l'équipe.

Toute personne constatant un départ de feu ou une situation nécessitant l'évacuation doit donner immédiatement l'alerte en actionnant le dispositif prévu, puis prévenir la direction dès que les circonstances le permettent.

Le déclenchement de l'alarme entraîne l'**évacuation immédiate** des enfants et des adultes. Il n'est pas nécessaire d'attendre une confirmation de la direction pour commencer l'évacuation.



Rôle des animateurs

Chaque animateur est responsable de l'évacuation du groupe dont il a la charge au moment du déclenchement de l'alarme. Dès que l'alarme retentit, l'animateur :

- Interrompt immédiatement l'activité ;
- Rassemble les enfants et leur demande de rester calmes ;
- Prend la liste de présence de son groupe **si celle-ci est immédiatement disponible et sans retarder l'évacuation** ;
- Dirige les enfants vers l'issue de secours prévue ou l'issue accessible la plus sûre ;
- Veille à maintenir le groupe ensemble pendant tout le déplacement ;
- Interdit tout retour en arrière ;
- Rejoint directement le point de rassemblement correspondant à sa zone ;
- Procède immédiatement à un **appel nominatif des enfants** ;
- Transmet le résultat du comptage à la direction.



Les affaires personnelles, sacs, manteaux ou matériels sont laissés sur place. Aucun animateur ou enfant ne retourne dans les locaux pour récupérer un objet ou une liste de présence.

Guide et serre-file

Lorsque plusieurs animateurs encadrent un même groupe, l'organisation repose sur un principe simple de **guide et de serre-file**.

L'animateur placé en tête conduit les enfants vers la sortie et jusqu'au point de rassemblement.

L'animateur placé en dernière position joue le rôle de serre-file. Dans la mesure où cela peut être réalisé sans se mettre en danger et sans retarder l'évacuation, il vérifie visuellement les espaces immédiatement accessibles utilisés par le groupe et s'assure qu'aucun enfant n'est resté en arrière.

Les portes sont refermées après le passage du groupe lorsqu'il est possible de le faire immédiatement, sans les verrouiller.

Aucun membre de l'équipe ne doit pénétrer dans une zone enfumée ou dangereuse pour rechercher une personne.



Rôle de la direction

La direction coordonne l'évacuation générale de l'accueil.

La **liste générale des enfants présents étant conservée à l'accueil**, le directeur ou la personne désignée la récupère uniquement si elle est immédiatement accessible et que cette action ne retarde pas ou ne met pas en danger son évacuation. La direction veille notamment à :

- S'assurer du déclenchement de l'alerte ;
- Faire prévenir les secours en composant le **18 ou le 112** ;
- Rejoindre le point de rassemblement ;
- Centraliser les résultats des appels effectués par chaque groupe ;
- Identifier immédiatement toute personne potentiellement manquante ;
- Transmettre aux services de secours les informations utiles ;
- Empêcher toute réintégration du bâtiment avant l'autorisation des services compétents.

En cas d'absence du directeur, ces missions sont assurées par **l'animateur référent ou la personne préalablement désignée pour assurer la continuité de direction**.

Comptage des enfants

Le comptage constitue une étape essentielle de l'évacuation.

Les animateurs disposent des listes correspondant à leur groupe. Une fois au point de rassemblement, chaque groupe reste regroupé avec ses animateurs et un **appel nominatif** est effectué.

Le résultat est transmis à la direction sous une forme claire :

« **Groupe PS/MS : X enfants présents – effectif complet** »



Ou, lorsqu'un enfant manque :

« **Groupe PS/MS : X enfants présents – un enfant manque : prénom et nom** ».

La direction confronte ces informations à la liste générale des présences lorsque celle-ci a pu être récupérée.

En cas de personne manquante, **aucun animateur ne retourne dans le bâtiment pour la rechercher.**

L'information est immédiatement communiquée aux sapeurs-pompiers en précisant, si elle est connue, la dernière localisation de la personne.

Utilisation de l'ascenseur

Le bâtiment disposant d'un ascenseur à proximité des circulations d'évacuation, une consigne spécifique doit être connue de tous.

L'ascenseur ne doit pas être utilisé spontanément par l'équipe pour évacuer les enfants en cas d'incendie. L'évacuation s'effectue par les cheminements et escaliers prévus.

La réglementation prévoit des dispositions particulières pour les ascenseurs spécialement conçus pour participer à l'évacuation de personnes en situation de handicap ; leur utilisation répond alors à des caractéristiques et procédures spécifiques.

Par conséquent, tant que l'équipe n'a pas vérifié que l'ascenseur de la Cité de la Jeunesse possède cette fonction et qu'une procédure spécifique est prévue par l'établissement, **il ne doit pas être intégré au protocole d'évacuation.**

Une organisation particulière devra être anticipée lorsqu'un enfant ou un adulte ne peut pas emprunter les escaliers de manière autonome. Celle-ci devra être définie en fonction des équipements et espaces d'attente sécurisés réellement prévus dans le bâtiment.

Conduite à tenir avec les enfants

Au déclenchement de l'alarme, les enfants doivent :

Arrêter immédiatement leur activité → laisser leurs affaires → écouter l'animateur → se déplacer calmement → rester avec leur groupe → ne jamais revenir en arrière → rejoindre le point de rassemblement

→ rester regroupés pendant l'appel.

L'équipe veille à rassurer les enfants tout en donnant des consignes **courtes, précises et fermes.**

Les plus jeunes font l'objet d'une vigilance renforcée. Pour les PS/MS notamment, les animateurs veillent à maintenir le groupe compact et à procéder à plusieurs comptages : au départ de la salle, au cours de l'évacuation lorsque les conditions le permettent et au point de rassemblement.

Exercices d'évacuation

Des exercices d'évacuation sont organisés afin que les enfants et les professionnels connaissent le signal d'alarme, les cheminements et les comportements attendus. Les exercices périodiques participent à la formation du personnel à la reconnaissance de l'alarme et aux procédures d'évacuation. Lors d'un exercice, les animateurs appliquent autant que possible les mêmes consignes que lors d'une situation réelle.

À l'issue de l'exercice, un **débriefing avec l'équipe** permet d'identifier les éventuelles difficultés : temps d'évacuation, comportement des groupes, circulation dans les escaliers, comptage, transmission des effectifs, accessibilité des listes ou difficultés rencontrées sur les cheminements.

Les éventuels dysfonctionnements constatés donnent lieu à un réajustement du protocole.

